

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental histoire - géographie - EMC

LIEU D'EXERCICE	- EPINAL
TITRE REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - CAFIPEMF (ou à défaut, engagement à le passer) - Expertise universitaire en histoire, géographie, EMC (enseignement moral et civique) souhaitée
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Loyauté institutionnelle, disponibilité ; - Connaissance du système éducatif, de ses enjeux et des programmes ; - Capacité à inscrire son action dans le champ partenarial, en respectant les prérogatives de chaque institution ; - Connaissances théoriques en histoire, géographie, EMC, doublées d'une excellente connaissance du patrimoine local ; - Capacité à prendre appui sur les éléments du patrimoine local pour introduire ou illustrer les notions des programmes nationaux ; - Capacité à aider et conseiller, ce qui inclut des compétences de médiation, de négociation, de créativité et d'organisation de classe intégrant les finalités pédagogiques définies au plan national ; - Capacité à concevoir et conduire des animations pédagogiques, à organiser des visites dans le respect des textes règlementaires et à valoriser les productions des élèves ;
MISSIONS	<p>Le/la chargé(e) de mission exerce ses activités sous la responsabilité de L'A-DASEN, en lien avec l'IEN CCPD chargé du dossier départemental histoire, géographie et EMC et avec l'IEN CCPD chargé du dossier Arts et culture.</p> <ul style="list-style-type: none"> - apporter son expertise dans la mise en oeuvre des programmes en histoire, géographie et EMC (ainsi que des PEAC, en lien avec le CPD arts visuels) ; - apporter son expertise aux équipes d'école et aux enseignants du premier degré dans l'impulsion et la réalisation de projets (d'école ou pédagogiques) ayant trait à l'enseignement de l'histoire, géographie et EMC ; - impulser des projets annuels d'étude et d'exposition de travaux d'élèves visant à les valoriser ; - assurer le suivi d'actions nationales (e. g. "les Petits artistes de la Mémoire") ; - contribuer à la formation des enseignants (aux niveaux du département et des circonscriptions), en concevant et conduisant des animations pédagogiques ; - poursuivre la constitution d'un fonds documentaire pédagogique numérique consultable sur le site de la DSDEN des Vosges, qui rend compte des dossiers thématiques réalisés en partenariat avec le musée départemental et avec les archives départementales ; - contribuer à l'articulation des projets archivistiques et muséographiques du Conseil départemental inscrits dans la politique culturelle du Conseil départemental des Vosges, d'une part, avec les actions pédagogiques et éducatives de l'Education nationale, d'autre part ; - compte tenu de l'autonomie acquise par les enseignants dans l'utilisation pédagogique des collections du musée départemental, accorder une priorité à l'accompagnement des enseignants dans l'utilisation des ressources patrimoniales de proximité, en lien avec les archives départementales ; - participer aux réunions de travail de l'équipe départementale organisées par l'A-DASEN, l'IEN chargé du dossier histoire géographie et EMC, l'IEN chargé du dossier arts et culture ; - rédiger annuellement un rapport d'activité ; - définir les thèmes des activités en concertation avec l'A-DASEN, le directeur des archives départementales et le directeur du musée départemental ;
RENSEIGNEMENTS	A-DASEN et IEN en charge de la mission

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental éducation musicale

LIEU D'EXERCICE	DSDEN des Vosges et couverture du territoire départemental.
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à tous les élèves de bénéficier de l'enseignement en éducation musicale inscrit dans les programmes et auquel ils ont droit. - Impulsion, accompagnement et suivi des actions pédagogiques et éducatives dans le domaine de l'éducation musicale, en lien avec le plan départemental de formation et la politique académique. - Conseils, aide et suivi pédagogiques aux enseignants en ce qui concerne la mise en œuvre de l'éducation musicale (répertoire de chants, programmations, progressions, modules d'apprentissage, évaluation des acquis des élèves, etc). - Participation active aux travaux du GTD « arts et culture ». - Aide à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'éducation musicale en particulier, et du PEAC en général. - Elaboration et encadrement des stages de formation continue en éducation musicale (et d'animations pédagogiques de circonscription). - Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein du GTD « arts et culture » et à l'occasion des journées de formation. - Suivi et développement de la charte du chant choral. - Etablissement et maintien de relations constructives avec les partenaires départementaux et académiques, dans l'action artistique en général et musicale en particulier. - Personne-ressource pour les directeurs d'écoles et les enseignants. - Représentation de l'IA-DASEN ou de l'ADASEN dans différentes réunions ou manifestations. - Suivi du site informatique éducation musicale de la DSDEN. - Accompagnement, renforcement et développement d'actions musicales (e.g. écoles qui chantent). - Elaboration, réalisation et suivi des projets musicaux et interdisciplinaires (articulation de l'éducation musicale avec les arts visuels, avec les langues vivantes étrangères et la maîtrise de la langue notamment). - Organisation de rencontres musicales en liaison avec les partenaires.
COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le solfège et disposer d'une solide culture musicale. - Pratique musicale requise (instrumentale et/ou chorale). - Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils dans le champ musical. - Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation. - Savoir animer un groupe dans le cadre de la formation des formateurs. - Communiquer, négocier, argumenter avec les différents interlocuteurs et partenaires. - Connaître les principaux partenaires de l'éducation nationale dans les Vosges et dans l'académie. - Rechercher, se former, actualiser ses connaissances. - Produire et mettre à disposition des documents pédagogiques et didactiques. - Synthétiser différents éléments en vue de communication (enquêtes, notamment). - Connaître les textes officiels en vigueur et effectuer une veille régulière. - Compétences relationnelles avérées et sens du travail d'équipe. - Capacité à mettre en perspective son expertise dans le cadre d'actions interdisciplinaires. - Faire preuve d'engagement professionnel, de disponibilité et d'anticipation. - Témoigner un esprit d'initiative, se montrer créatif et réactif.
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	CAFIPEMF option Education Musicale
RENSEIGNEMENTS	A- DASEN et IEN en charge de la mission

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique de la circonscription de l'IEP Prélémentaire

Cadre général	<p>Le conseiller pédagogique Maternelle est placé sous la responsabilité de l'IEP Prélémentaire. Membre actif du Pôle Maternelle, il participe aux réunions et aux actions de formation continue et intervient, en cohésion avec les conseillers pédagogiques de circonscription, auprès des équipes enseignantes dans le cadre de projets, de besoins repérés et des priorités fixées.</p>
Conditions souhaitées	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une expertise pédagogique reconnue ; • Avoir exercé en école Maternelle.
Missions et actions principales	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre du nouveau programme 2025, de l'évaluation positive, de l'accueil des enfants de moins de trois ans et des actions partenariales en école maternelle ; • Concevoir et encadrer des actions spécifiques à l'enseignement préélémentaire ; • Repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques, encourager les actions innovantes ; • Participer à la réflexion conduite en groupe départemental ; • Assurer le suivi des projets départementaux spécifiques à l'école maternelle ; • Assister les équipes de circonscription pour des questions se rapportant à l'école maternelle ; • Aider à l'analyse du besoin de formation dans le cadre du plan de formation ; • Assurer la veille pédagogique et contribuer à la réalisation de ressources pédagogiques et didactiques départementales ; • S'attacher à la continuité des enseignements et aux liens entre la Maternelle et l'école élémentaire. • Représenter l'institution. • Contribuer à la mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) à travers l'accompagnement des dispositifs moins de 3 ans.
Connaissances requises	<p>Avoir de bonnes connaissances concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les enjeux de la scolarisation en école Maternelle ; • les modalités spécifiques d'apprentissage de l'école maternelle • la didactique des domaines d'apprentissage de l'école Maternelle ; • les besoins et le développement l'enfant de moins de six ans ; • les conditions spécifiques de scolarisation des enfants de moins de trois ans. • les problématiques relevant de l'environnement de l'enfant de moins de six ans (famille, structures de la petite enfance, partenaires...)
Compétences professionnelles attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et conduire des actions de formation ; • Animer des équipes et conduire des réunions ; • Faire montre de capacités d'écoute et d'analyse ; • Maîtriser les outils numériques dans le cadre de la formation à distance en particulier ;
Renseignements	<ul style="list-style-type: none"> • IEP chargé de la circonscription Prélémentaire du département

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental arts plastiques

LIEU D'EXERCICE	DSDEN des VOSGES à EPINAL et couverture du territoire départemental.
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<p>Le conseiller pédagogique en Arts plastiques est placé sous l'autorité de l'A-DASEN. Il promeut et développe l'éducation artistique et l'ouverture culturelle dans les écoles du département.</p> <p>La fonction de conseiller pédagogique requiert une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.</p>
COMPÉTENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer personnellement une discipline artistique ou au moins avoir une forte appétence envers toute forme d'art, et disposer d'une solide culture artistique. - Posséder des compétences relationnelles avérées et le sens du travail en équipe. - Connaître et travailler avec les principaux partenaires de l'éducation nationale. - Mettre en perspective son expertise, savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils dans le champ des arts plastiques et dans toutes les autres disciplines enseignées. - Assurer l'organisation et l'animation d'actions de formation continue inscrites au plan de formation départemental. - Participer aux actions de réflexion dans le cadre du groupe départemental <i>arts et culture</i>. - Produire et mettre à disposition des enseignants de tous niveaux des documents pédagogiques et didactiques. - Connaître les textes officiels en vigueur et effectuer une veille régulière. - Rechercher, se former, actualiser ses connaissances. - Témoigner un esprit d'initiative, se montrer créatif et réactif.
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	<p><u>Diplôme requis :</u> CAFIPEMF option Arts plastiques. Néanmoins, tout enseignant peut postuler, s'il n'est pas titulaire du CAFIPEMF, il s'engage à régulariser la situation en préparant l'examen.</p>
RENSEIGNEMENTS	A- DASEN et IEN en charge de la mission

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique mathématiques

LIEU D'EXERCICE	DSDEN des VOSGES à EPINAL et couverture du territoire départemental.
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<p>Le/la CPD « Mathématiques » est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à la DASEN.</p> <p>Il/elle est un(e) collaborateur(trice) direct(e) de l'inspecteur chargé de la commission pédagogique « mathématique » et de la mise en œuvre du « Plan mathématique ».</p> <p>Membre de cette commission il/elle inscrit son action dans le cadre du programme annuel arrêté en concertation par l'ADASEN et l'IEN pilote de la commission.</p>
MISSIONS	<p>Par son action, il/elle contribue à la mise en œuvre de formations auprès des professeurs des écoles stagiaires et titulaires du premier degré (stages, formation continue sur les 18 heures, formation concentrée en mathématique) sur le département.</p> <p>Dans le cadre du Plan mathématique, il/elle met en œuvre des formations collaboratives entre pairs, anime le réseau départemental des référents mathématiques de circonscription, mène des formations départementales et académiques. Il/elle accompagne les équipes de circonscription dans la conception et la mise en œuvre des formations, contribue à la réflexion départementale et académique sur le suivi et la formation du Plan mathématique.</p> <p>Au sein de la commission Mathématiques, il/elle assure une veille documentaire sur les ressources produites, contribue à l'animation de projets départementaux ou académiques, anime et alimente l'espace pédagogique du site de la DSDEN 88 et conçoit des modules de formation à destination des enseignants et des formateurs.</p>
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	<p>Ce poste réclame une mobilité géographique sur le département. Il est implanté sur le site de la DSDEN à EPINAL.</p> <p>Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF.</p>
RENSEIGNEMENTS	A- DASEN et IEN en charge de la mission

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique rattaché à l'A-DASEN

LIEU D'EXERCICE	<p>Le conseiller pédagogique rattaché à l'A-DASEN exerce une mission départementale. Le poste est basé à la DSDEN des Vosges à Epinal</p>
CADRE D'EMPLOI	<p>Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'articulent autour de trois grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation initiale, continuée et continue des enseignants et des formateurs, - la coordination de la formation, la formation et le suivi des étudiants et futurs enseignants, - la mise en œuvre de la politique éducative élargie à tous les champs d'apprentissage. <p>Il est aussi amené à conduire des tâches administratives liées à la feuille de route départementale ou aux missions portées par l'A-DASEN.</p> <p>Il appartient à une équipe plus large, constituée des conseillers pédagogiques départementaux.</p>
MISSIONS	<p>1. Organiser les conditions d'une entrée dans le métier réussie</p> <p>L'information et la formation initiale relevant de l'Education nationale, des enseignants-stagiaires, et ponctuellement des étudiants ; L'organisation, la coordination et le suivi du tutorat des enseignants stagiaires, M1 et M2 en lien avec l'INSPE ; La coordination et le lien avec l'INSPE pour l'organisation des mises en stage, des affectations et le suivi des parcours et de l'évaluation des étudiants et stagiaires ; La coordination des missions de formateur des maîtres-formateurs en lien avec les DEA : tutorat des stagiaires, stages, intervention INSPE ; La co-organisation avec le pôle 1^{er} degré de la DSDEN et l'INSPE des affectations et du suivi des stagiaires et étudiants M1 et M2 ; La formation des enseignants néo-titulaires du département Le recrutement, l'accueil, la formation et le suivi des enseignants contractuels.</p> <p>2. Accompagner les enseignants, les directeurs et les formateurs dans la réalisation de leur projet d'évolution professionnelle :</p> <p>La coordination et le suivi des épreuves du CAFIPEMF ; La formation CAFIPEMF en collaboration avec l'équipe académique ; La formation et l'accompagnement des PEMF et MAT ; La formation des tuteurs d'enseignants et de directeurs ; La formation des formateurs de circonscription.</p> <p>3. Contribuer au pilotage et à l'animation pédagogique du département :</p> <p>La co-construction et la mise en œuvre du plan de formation en faveur de la formation continue des personnels enseignants du premier degré ; Le travail en lien avec le pôle 1^{er} degré de la DSDEN pour la saisie et le suivi du plan de formation mobilisant les outils GAIA et SOFIA ; La conception, la réalisation et l'accompagnement d'outils d'aide au pilotage départemental, en lien avec les politiques prioritaires du gouvernement et de leur déclinaison départementale ; L'appui à l'A-DASEN dans son rôle de pilotage, d'information, de communication et de négociation avec les partenaires extérieurs ;</p>

	<p>La promotion, la coordination et la participation à des actions, concours ponctuels portés par l'éducation nationale ;</p> <p>Le suivi de groupes de travail et de groupes départementaux ;</p> <p>La promotion d'espaces et de modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.</p>
COMPETENCES ET QUALITESREQUISES	<p>Une expertise pédagogique au service de la formation et de son ingénierie</p> <p>La connaissance précise du système éducatif, des problématiques métier de ses acteurs, des enjeux de la formation des enseignants ;</p> <p>Des compétences relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse et d'initiative ;</p> <p>Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;</p> <p>L'aptitude à travailler en équipe (au sens large du terme) et à s'adapter aux interlocuteurs et aux contextes diversifiés pour permettre l'organisation, la coordination et la mise en œuvre d'une feuille de route départementale ;</p> <p>Des compétences organisationnelles permettant la coordination ;</p> <p>Des compétences dans le domaine du numérique ;</p> <p>La disponibilité ;</p> <p>Une grande polyvalence</p>
RENSEIGNEMENTS	A-DASEN

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental maîtrise de la langue

LIEU D'EXERCICE	Installé à la DSDEN des Vosges, avec des actions possibles sur l'ensemble du département (REP+, zone rurale) et des groupes de travail à Nancy.
TITRES REQUIS	- CAFIPEMF <i>(ou a minima réflexion didactique et pédagogique avancées et engagement à le passer)</i>
CADRE D'EXERCICE	<p>Placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education Nationale adjoint au Directeur académique des Services de l'Education Nationale, le conseiller pédagogique départemental maîtrise de la langue exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de la mission maîtrise de la langue.</p> <p>Dans la continuité de la mise en œuvre du plan français, les modalités de travail alterneront des périodes de réflexion à l'échelon académique, départemental, des périodes d'accompagnement personnalisé des référents français du département, des périodes d'accompagnement des enseignants en constellation sur le temps de classe ou hors temps de classe. D'autres temps seront également consacré à la formation initiale ou continue (animations pédagogiques, stages) que ce soit en distanciel ou en présentiel.</p>
MISSIONS	<p>Dans le respect des orientations nationales et académiques, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de la mission MDL et en lien avec le groupe de pilotage académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'analyse des besoins locaux (en lien avec les IEN CCPD concernés) ; - contribuer à l'analyse des évaluations nationales à l'échelon départemental ; - concevoir, mettre en œuvre et évaluer l'accompagnement des référents français, PEMF, MAT impliqués dans le plan français - concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation en maîtrise de la langue dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants ; - concevoir - réaliser un accompagnement personnalisé d'enseignants dans le domaine de la maîtrise de la langue ; - participer aux groupes de travail départementaux et académiques « maîtrise de la langue »
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise théorique, didactique et pédagogique en maîtrise de la langue ; - Connaissance du plan français ; - Connaissance et adaptation de l'ingénierie de formation ; - Aptitude pour le travail d'équipe ; - Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ; - Aptitude à identifier les besoins spécifiques et à adapter l'accompagnement ; - Maîtrise des outils numériques et capacités de communication ; - Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif ; - Esprit d'analyse et prise d'initiative - Grande capacité d'adaptation
RENSEIGNEMENTS	A-DASEN et IEN en charge de la mission

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique langues vivantes étrangères

LIEU D'EXERCICE	DSDEN des VOSGES à EPINAL et couverture du territoire départemental. Participation à des groupes de travail à Nancy.
PROFIL	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire du CAFIPEMF (ou à défaut, engagement à préparer ce certificat) - Études langues vivantes étrangères et/ou expérience solide dans ce domaine.
CADRE D'EXERCICE	Le / la CPD « Langues vivantes étrangères » exerce ses activités sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de l'Adjointe au Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Vosges et de l'IEN chargé de la mission LVE.
MISSIONS	<p>1. Missions principales :</p> <p>Le CPD-LVE contribue à la mise en œuvre de la politique éducative relative à l'enseignement des langues vivantes dans le premier degré sur l'ensemble du département.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise et Conseil : Apporter un appui technique et pédagogique à l'IA-DASEN et aux IEN de circonscription. • Accompagnement des équipes : Soutenir les enseignants dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement, notamment sur l'approche actionnelle et l'exposition régulière à la langue. • Formation : Concevoir, animer et évaluer des actions de formation initiale et continue (Plan de Formation Départemental, animations pédagogiques, magistère). • Accompagner le pilotage de projets : Impulser et coordonner des actions culturelles et linguistiques (Plan de relance de l'Allemand, travaux académiques, semaine des langues, partenariats internationaux, projets eTwinning). • Participer au groupe de travail académique des Langues vivantes étrangères. • Assurer le lien avec les partenaires (Goethe Institut, Maison pour les langues, collectivités, OFAJ, partenaires étrangers, Consulats) <p>2. Activités Spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des ressources : Recenser et diffuser des outils pédagogiques adaptés. • Habilitations et certifications : Participer à l'organisation des certifications (type Cambridge ou autres) et au suivi de l'habilitation des enseignants. • Assistants de Langues : Coordonner l'accueil, l'affectation et l'accompagnement pédagogique des assistants de langues étrangères dans les écoles. • Continuité École-Collège : Travailler en collaboration avec les IA-IPR de langues et les professeurs du second degré pour harmoniser le passage en 6ème. <p>3. Missions Plurilinguisme et Inclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'IEN mission LVE au pilotage des EILE (Enseignements Internationaux de Langues Étrangères) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer l'interface entre la DSDEN, les consulats, la DGESco et les écoles. ○ Coordonner l'organisation des cours et veiller à la cohérence pédagogique des interventions. • Accompagnement des Élèves Allophones (EANA) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise en FLS/FLSco (Français Langue de Scolarisation) pour l'inclusion des élèves en classe ordinaire. ○ Soutien pédagogique et ressources aux professeurs des UPE2A (Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants). • Partenariat avec le CASNAV : <ul style="list-style-type: none"> ○ Relais départemental du CASNAV pour la mise en œuvre de la politique académique de scolarisation des allophones et des voyageurs. ○ Co-animation de formations sur l'éveil aux langues et la valorisation du bi-plurilinguisme.

<p>COMPETENCES REQUISES</p>	<p>Savoirs (Connaissances)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise parfaite d'au moins une LVE (niveau C1 attendu). - Expertise des programmes et du Cadre Européen (CECRL). - Connaissance du système éducatif et du pilotage pédagogique. - Enjeux de la mobilité internationale (Erasmus+). <p>Savoir-faire (Compétences)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à animer des groupes de travail et des formations, - Maîtrise des outils numériques (audio, vidéo, plateformes), - Qualités rédactionnelles (notes de synthèse, rapports), - Capacité d'analyse et de diagnostic de besoins de formation. <p>Aptitudes Professionnelles (Savoir-être)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sens du service public et loyauté institutionnelle. - Grande autonomie et sens de l'organisation (gestion de dossiers départementaux). - Aptitude à la médiation et au travail en équipe pluriprofessionnelle. - Mobilité géographique (déplacements fréquents dans le département et l'Académie).
<p>RENSEIGNEMENTS</p>	<p>A-DASEN et IEN en charge de la mission</p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique sciences et EDD

LIEU D'EXERCICE	DSDEN des Vosges et Centre pilote du site de l'INSPE d'EPINAL, avec déplacements possibles dans les écoles, collèges, lycées et sites remarquables du département
PROFIL	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire du CAFIPEMF (ou à défaut, engagement à préparer ce certificat) - Études scientifiques et/ou expérience solide dans les domaines scientifiques & EDD
CADRE D'EXERCICE	Le / la CPD « EDD-Sciences » exerce ses activités sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de l'Adjointe à la Directrice académique des services de l'Éducation nationale des Vosges et de l'IEN chargé de la mission
MISSIONS	<p><u>En qualité de formatrice-formateur EDD</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner et animer le GTD EDD 2. Concevoir et conduire des actions de formation auprès des enseignants 3. Superviser le dispositif « DSDEN verte » (dimension pédagogique) 4. Accompagner les enseignants du 1^{er} degré dans la mise en œuvre des orientations nationales 5. Coordonner, évaluer et assurer le suivi des projets EDD et participer aux actions EDD 6. Animer la plateforme départementale EDD et maintenir la dynamique départementale EDD 7. Travailler en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental 8. Assurer le lien avec les partenaires EDD (AERM, Parc National et régional des Ballons des Vosges et associations conventionnées) <p><u>En qualité de formatrice-formateur Sciences</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner et animer le GTD Sciences et actualiser le site sciences 2. Concevoir et mettre en œuvre des parcours scientifiques proposés au sein du Centre pilote* 3. Former les enseignants des classes engagées dans les parcours* 4. Assurer le lien avec les partenaires (INSPE, Maison Lorraine de la Science, collectivités) 5. Participer au travail du réseau national des Centres Pilotes « La main à la pâte » 7. Être co-responsable du centre de ressources pédagogiques attachées au centre pilote* 8. Co-organiser et co-animer des actions favorisant la mutualisation des pratiques 9. Co-organiser et co-animer des actions de valorisation des productions d'élèves <p><i>*Missions exercées en responsabilité partagée avec la référente Maison pour la science</i></p>
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances théoriques, pratiques, didactiques et pédagogiques des sciences et de l'EDD - Maîtrise des problématiques et enjeux de la transition écologique - Capacité à concevoir, organiser, conduire et évaluer des formations et des actions, dans le respect des textes réglementaires et des orientations nationales - Capacité à aider et conseiller, ce qui inclut des compétences de médiation, de négociation, de créativité et d'organisation intégrant les finalités pédagogiques - Disponibilité, loyauté - Sens du travail en équipe, esprit d'initiative et autonomie - Bonne connaissance du système éducatif, de ses enjeux et des programmes - Capacité à inscrire son action dans le champ partenarial, en respectant les prérogatives de chacun
RENSEIGNEMENTS	A-DASEN et IEN en charge de la mission

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental numérique

<p>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</p>	<p>Ces missions seront conduites à l'échelle des 2 degrés.</p> <p>Impulsion pédagogique et mise en œuvre de la politique éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination des ERUN sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN TICE et hiérarchique de l'IENA. - Contribution à la déclinaison départementale de la politique éducative académique et nationale, en lien avec la DANE. - Conception, coordination et animation d'actions de formation. - Mise en œuvre d'actions départementales et de forums numériques dans le domaine des usages pédagogiques du numérique. - Développement et pilotage de M@gistère. - Promotion des espaces et des modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques. <p>Dimension institutionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et instruction des enquêtes nationales. - Veille et relais des actualités relatives aux applications institutionnelles. - Interface collectivités avec les IEN et les ATICE (rôle de conseil en matière d'investissement, notamment). - Représentation de l'IA-DASEN ou de l'IEN TICE auprès des partenaires (Conseil départemental, notamment).
<p>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<p>1 - Dans le domaine de la connaissance du système éducatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative - Connaissances relatives à la formation initiale et continue des enseignants <p>2 - Dans le domaine pédagogique et didactique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances didactiques, techniques et pédagogiques de l'ensemble des champs disciplinaires de l'école primaire. - Aptitudes à analyser une situation complexe et à apporter des solutions pertinentes et efficaces. - Connaissances des dispositifs de formation et les concepts relatifs à la formation pour adultes. - Connaissances des processus et des théories des apprentissages scolaires. - Connaissances sur l'organisation des enseignements. - Aptitudes relatives à la mise en œuvre d'une ingénierie de formation. - Maîtrise technique des outils informatiques à usage pédagogique <p>3 - Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative. - Disponibilité, loyauté et confidentialité. - Capacités à travailler en équipe. - Capacités d'adaptation à des contextes variés. - Qualité de l'expression. - Aptitudes à la communication. - Sens des responsabilités et de l'initiative, capacité à fédérer les talents. - Capacité à innover et à se montrer force de propositions. - Sens de la représentation du système éducatif. - Sens du partenariat, auprès des collectivités et des équipes pédagogiques pour le développement du numérique à l'école. - Mobilité à l'intérieur de la circonscription
<p>SUJETIONS / CONTRAINTES</p>	<p>Titre requis : CAFIPEMF (Spécialisation technologies et ressources éducatives souhaitable mais non requis)</p> <p>La nomination est à titre provisoire la première année (par délégation si l'enseignant est titulaire d'un poste définitif) et à titre définitif la seconde année après avis de l'IEN</p>
<p>RENSEIGNEMENTS</p>	<p>A-DASEN et IEN chargé de la mission</p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Coordonnateur cité éducative – chargé de mission politique de la ville (demi-poste)

CADRE D'EMPLOI	<p>Le coordonnateur cité éducative – chargé de mission politique de la ville exerce ses missions sous l'autorité de l'A-DASEN. Pour ses missions de coordonnateur cité éducative, il est en lien étroit avec le chef de file de la cité éducative et l'IEN de la circonscription.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> · Assister les pilotes de l'éducation nationale au sein de la cité éducative dans la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation du dispositif · Participer et contribuer aux instances de pilotage, au suivi du tableau de bord éducation nationale et rendre compte · Soutenir au plan départemental le volet éducation nationale de la politique de la ville : contrats de ville, PRE, CLAS
MISSIONS	<p>Faire vivre pédagogiquement la cité éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> · Analyser les résultats aux évaluations nationales et les différents indicateurs pour soutenir la réflexion au sein de la cité éducative · Impulser, coordonner, appuyer la mise en œuvre des projets pédagogiques au sein de l'éducation nationale et suivre leur développement · Favoriser les liaisons inter degrés/inter cycles et la mise en cohérence des démarches pédagogiques au sein de la cité éducative <p>Promouvoir et développer les complémentarités éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> · Renforcer le lien de l'éducation nationale avec la CPO pour favoriser la réussite de tous les élèves · Impulser des initiatives d'ouverture en lien avec les objectifs de la cité éducative · Développer, encourager et soutenir les initiatives en direction des familles. <p>Organiser, valoriser, optimiser, mettre en cohérence les ressources et le fonctionnement de la cité éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> · Participer aux instances des écoles et établissements inscrits dans le périmètre de la cité éducative, notamment son cœur de cible ; · Constituer et alimenter un outil « Mémoire » à destination de tous les acteurs de la cité éducative ; · Aider à la mise en place de tableaux de bord pour assurer le suivi des actions, participer à l'évaluation des projets menés.
RENSEIGNEMENTS	A-DASEN

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Coordonnateur territoire éducatif rural (demi-poste)

CADRE D'EMPLOI	<p>Sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, le coordonnateur exerce ses missions dans le cadre du déploiement du dispositif « Territoire Éducatif Rural ».</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> · Assister les pilotes du Territoire Éducatif Rural dans la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation du dispositif ; · Participer et contribuer aux instances de pilotage du Territoire Éducatif Rural ; · Assurer la continuité avec et entre les partenaires du Territoire Éducatif Rural.
MISSIONS	<p>Faire vivre pédagogiquement le projet de Territoire Éducatif Rural</p> <ul style="list-style-type: none"> · Impulser, coordonner, appuyer la mise en œuvre des projets pédagogiques du Territoire Éducatif Rural dans le cadre de projets fédérateurs et suivre leur développement ; · Favoriser les liaisons inter degrés/inter cycles et la mise en cohérence des démarches pédagogiques au sein du Territoire Éducatif Rural ; · Favoriser la collaboration et la continuité éducative entre les acteurs. <p>Promouvoir et développer les complémentarités éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> · Renforcer le lien entre les différents acteurs, travailler avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires pour favoriser la réussite de tous les élèves ; · Impulser des initiatives d'ouverture culturelle et sportive ; · Développer, encourager et soutenir les initiatives en direction des familles. <p>Organiser, valoriser, optimiser, mettre en cohérence les ressources et le fonctionnement du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> · Participer aux instances des établissements et structures inscrits dans le périmètre du Territoire Éducatif Rural ; · Co-organiser, avec les pilotes du réseau, le comité de pilotage, en rédiger le compte rendu, diffuser celui-ci et assurer, aux côtés des pilotes, le suivi des décisions adoptées ; · Constituer et alimenter un outil « Mémoire » à destination de tous les acteurs du Territoire Éducatif Rural ; · Aider à la mise en place de tableaux de bord pour assurer le suivi des actions, participer à l'évaluation des projets menés.
RENSEIGNEMENTS	<p>IEN Neufchâteau ou A-DASEN</p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique adjoint à l'IEN

LIEU D'EXERCICE	Circonscription concernée
TITRE REQUIS	CAFIPEMF (ou à défaut, engagement à le passer)
MISSIONS	<p>Le CPC exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur.</p> <p><u>LE RÔLE DU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN CIRCONSCRIPTION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques. • Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'écoles. • Il soutient la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités. • Il joue un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs (qualification, agrément). • Il concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques. <p>Tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés : il les aide à utiliser, compléter et affirmer les compétences qu'ils possèdent déjà. • Il répond à toute demande d'aide et de conseil. • Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le certificat d'aptitude aux fonctions de maître formateur (CAFIPEMF) et le certificat d'aptitude aux aides pédagogiques spécialisés de l'adaptation et de l'intégration scolaire (CAPA-SH). • Il peut être amené à représenter l'institution auprès de partenaires ou lors de manifestations. • Il participe au travail de continuité école-collège, à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions du CEC. <p><u>LE RÔLE DU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DANS LE DÉPARTEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En accord avec l'inspecteur de l'éducation nationale auquel il est rattaché, il peut être amené à accomplir des missions départementales, à participer à des groupes de travail départementaux. • Il participe à la formation initiale et continue des enseignants stagiaires et professeurs des écoles. • Il construit, met en œuvre, anime et évalue les actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation (sages écoles, conseils école/collège, ...). • Il apporte sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examen et de concours, réflexion départementale, ...). • Il participe à la réflexion pédagogique impulsée dans le cadre des groupes départementaux pilotés par les IEN.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité et écoute. • Capacité à travailler en équipe, en partenariat, à animer des réunions. • Assurer une fonction essentielle d'aide et de conseil, ce qui inclut des compétences de médiation, de négociation et d'organisation de classe qui intègre les finalités pédagogiques définies au plan national. • Avoir les compétences pour apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté qui permettra aux professeurs des écoles de porter un regard positif sur l'élève et développer une attitude réflexive sur sa pratique. • Avoir une connaissance des textes officiels en vigueur. • Posséder une bonne maîtrise des outils numériques et de bonnes compétences rédactionnelles. • Savoir utiliser M@gistère pour concevoir un parcours de formation.
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription concernée

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique de circonscription - EPS

LIEU D'EXERCICE	IEN de circonscription
TITRE PROFESSIONNELS REQUIS	CAFIPEMF Option EPS
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils en rapport - savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation - communiquer, argumenter avec les différents interlocuteurs - effectuer des recherches, se former et actualiser ses connaissances - produire et mettre à disposition des documents - synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses...) - connaître les textes officiels en vigueur : savoir aller chercher des informations réglementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS et la sécurité. - posséder une bonne maîtrise des outils numériques - être capable de travailler au sein de différentes équipes - être capable d'adaptabilité aux différentes situations
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Former et conseiller les enseignants débutants - Participer à l'évaluation et à l'accompagnement d'équipes enseignantes - Suivi des néo-titulaires (accompagnement sous forme de visites-conseils dans les classes et réunions de travail hors temps scolaire) - Accompagnement sous forme de visites-conseils dans les classes et réunions de travail hors temps scolaire pour les enseignants non débutants à leur demande ou celle de l'inspecteur - Aides aux équipes d'école (conseil des maîtres, conseil d'école, équipes éducatives, médiation) - Élaboration et encadrement des stages de circonscription, départementaux, en formation initiale ou continue - Organisation de formations (animation pédagogique, stages, groupes de travail) - Mise en place de recherches actions - Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels, et plus particulièrement dans le domaine de l'EPS, de l'hygiène et de la sécurité - Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein des commissions départementales EPS, mathématiques, maternelle, TPS - Visites de sécurité dans les écoles - Aide à la conception et mise en œuvre des PPMS - Gestion du dossier hygiène et sécurité au travail - Gestion des dossiers classes de découvertes, sorties scolaires - Accompagnement des actions USEP - Gestion des plannings d'installations sportives et réunions qui en découlent - Organisation de formations en vue d'agrément (natation, cyclisme, ...) - Représentation de l'IEN à différentes réunions ou manifestations - Gestions des dossiers Conseil écoles-collège
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription concernée

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant référent aux usages du numérique - ERUN

LIEU D'EXERCICE	Circonscription
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au pilotage de projets intégrant les outils numériques - Assistance et conseil aux équipes d'écoles et de circonscription - Contribution au déploiement et au fonctionnement des outils institutionnels (base élèves 1er degré, Affelnet) - Intervention sur les stages de formation initiale et continue, y compris des directeurs - Suivi du site et des projets de la circonscription - Aide et conseil des équipes quant à l'usage pédagogique des outils numériques - Mise en place d'actions de formations : animations pédagogiques et stages d'école - Savoir utiliser M@gistère pour concevoir un parcours de formation. - Accompagner les formateurs et les enseignants dans les formations hybrides - Favoriser la diffusion dans les écoles d'usages pédagogiques intégrant le numérique - Participation à la réflexion pédagogique impulsée dans le cadre des réunions de travail du groupe départemental TICE et des autres groupes départementaux pilotés par les IEN - Participation à la mise en œuvre d'actions à impulser dans le département
COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité - Travail en équipe - Capacité d'animation et impulsion d'actions - Maîtrise technique des outils informatiques à usage pédagogique - Sens du partenariat, auprès des collectivités et des équipes pédagogiques pour le développement du numérique à l'école - Culture pédagogique - Mobilité à l'intérieur de la circonscription
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	<p><u>Titre requis :</u> CAFIPEMF Spécialisation technologies et ressources éducatives souhaitable mais non requis</p> <p>La nomination est à titre provisoire la première année (par délégation si l'enseignant est titulaire d'un poste définitif) et à titre définitif la seconde année après avis de l'IEN</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN de circonscription

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Dispositif « lié à une école plus inclusive - EANA » élèves allophones nouvellement arrivés

LIEU D'EXERCICE	Ecoles élémentaires et primaires de la ville d'EPINAL Poste implanté à l'école élémentaire d'EPINAL Le Saut le Cerf
TEXTES	La mise en place d'UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 02 octobre 2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012)
PROFIL SOUHAITÉ	Ce poste suppose une certaine connaissance des problématiques liées à ce public spécifique. Il nécessite de bonnes capacités d'adaptation et relationnelles.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner le français comme langue de scolarisation aux élèves allophones nouvellement arrivés en France et bénéficiant d'un dispositif UPE2A. • Assurer cet enseignement en référence aux compétences du CECRL et s'appuyer sur une approche multi linguiste. • Contribuer à l'élaboration du projet d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants qui doit figurer dans le projet d'école. • Procéder, en concertation avec le directeur d'école et les enseignants, à l'évaluation diagnostique des compétences acquises par les élèves en langue française, dans une autre langue, dans leur langue d'origine (compréhension écrite) en mathématiques. • Etablir, à partir de cette évaluation, le projet d'apprentissage personnalisé des élèves et organiser, en lien avec les enseignants, leur temps de présence en classe ordinaire et dans les APC. • Participer aux réunions de concertation internes et externes relatives aux élèves qu'il suit. Procéder à l'évaluation de la progression de leurs acquis. • Collaborer avec les partenaires institutionnels, notamment le CASNAV-CAREP.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés. • Connaissances en didactique et pédagogie du français, langue de scolarisation. • Connaissances spécifiques de ce public scolaire. • Avoir une expérience avec des adultes ou élèves allophones. • Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises. • Aptitudes au travail en équipe. • Capacités de disponibilité, écoute et d'adaptabilité. • Capacités organisationnelles. • Capacités à travailler avec des partenaires. • Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures).
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription d'EPINAL

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Dispositif « lié à une école plus inclusive - EANA » élèves allophones nouvellement arrivés

LIEU D'EXERCICE	EPPU Jules ferry REMIREMONT
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<p>La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école réaffirme la nécessité de promouvoir une école inclusive pour tous les enfants. Le principe d'inclusion scolaire et d'accès à une formation de qualité pour tous les élèves est inscrit dans le code de l'éducation, avec une attention portée à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).</p> <p>La mise en place d'UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012)</p> <p>Pour favoriser l'inclusion des EANA, cet enseignant, dont le poste est rattaché à l'école « Jules Ferry », aura vocation à intervenir sur les écoles de la ville de Remiremont.</p> <p>Les missions consistent à accompagner l'arrivée des élèves allophones à évaluer leur niveau scolaire, à construire un projet d'inclusion en lien avec l'école d'accueil et les partenaires extérieurs, à prendre en charge les élèves ENA en fonction des modalités arrêtés par l'IEN.</p> <p>Le professeur, personnel ressource auprès des enseignant du premier degré recevant les élèves allophones, s'appuiera sur les ressources nationales et le CASNAV-CAREP de Nancy-Metz pour organiser et mettre en oeuvre son action.</p>
COMPÉTENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Formation universitaire ou expérience en enseignement du Français Langue Etrangère et/ou Français Langue d'Intégration et/ou Français Langue Seconde. - Expérience de l'enseignement en FLS, FLE ou FLI. - Expérience solide dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture - Qualités relationnelles et connaissance du public visé. - Ouverture et capacité relationnelle et interculturelle. - Capacités à impulser, à travailler en équipe, à rendre compte de son action. - Capacités d'écoute, de souplesse, de mobilité et de rigueur.
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription de Remiremont

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Dispositif « lié à une école plus inclusive - EANA » élèves allophones nouvellement arrivés

LIEU D'EXERCICE	EPPU SAINT DIE DES VOSGES Ferdinand Brunot
TEXTES DE REFERENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés. - Repères sur l'inclusion des élèves allophones DGESCO, mai 2016. - BOEN n°10 du 9 mars 2017 relative à l'attention particulière aux situations de grande précarité, aux mineurs non accompagnés, aux enfants de réfugiés et aux demandeurs d'asile. - Loi du 24 août 2021 renforçant les principes de la République
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<p>La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école réaffirme la nécessité de promouvoir une école inclusive pour tous les enfants. Le principe d'inclusion scolaire et d'accès à une formation de qualité pour tous les élèves est inscrit dans le code de l'éducation, avec une attention portée à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).</p> <p>Pour favoriser l'inclusion des EANA, un poste est créé à la rentrée 2025. Rattaché à l'école « Ferdinand Brunot », cet enseignant aura vocation à intervenir dans les écoles de la ville de Saint-Dié-des-Vosges.</p> <p>Les missions consistent à accompagner l'arrivée des élèves allophones, à évaluer leur niveau scolaire, à construire un projet d'inclusion en lien avec les écoles d'accueil et les partenaires extérieurs, à prendre en charge les élèves EANA en fonction des modalités arrêtés par l'IEN.</p> <p>Le professeur s'appuiera sur les ressources nationales et le CASNAV-CAREP de Nancy-Metz pour organiser et mettre en oeuvre son action.</p>
COMPÉTENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Formation universitaire ou expérience en enseignement du Français Langue Etrangère et/ou Français Langue d'Intégration et/ou Français Langue Seconde. - Expérience de l'enseignement en FLS, FLE ou FLI. - Qualités relationnelles et connaissance du public visé. - Capacités à impulser, à travailler en équipe, à rendre compte de son action. - Capacités d'écoute et d'adaptation.
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

½ poste enseignants auprès des élèves des familles issues du voyage (EFIV)

LIEU D'EXERCICE	Ecole de rattachement - circonscription d'Epinal Couplage avec décharges de direction – circonscription d'Epinal
MISSIONS	<p>Les missions sont coordonnées par l'IEN de la circonscription, en fonction du nombre d'élèves et de leurs besoins.</p> <p>Chaque élève fait l'objet d'un projet pédagogique par période.</p> <p>Après une phase d'observation pour identifier les besoins des élèves, un emploi du temps est élaboré avec l'IEN pour définir les temps de présence de l'enseignant au sein des classes de ces enfants. L'accompagnement des élèves se fait principalement en co-intervention, les regroupements d'élèves sont à éviter pour assurer la continuité avec l'enseignante de la classe.</p> <p>A la fin de chaque période, un bilan est établi pour adapter les interventions pour la seconde période.</p> <p>Le lien avec les familles est important pour assurer la confiance avec le système scolaire et la présence des enfants tout au long du cursus obligatoire.</p> <p>En tant que personne-ressource, la co-intervention est anticipée avec les enseignants pour définir le rôle et la place de chacun, l'élaboration d'outils, d'aide est l'occasion de développer l'autonomie des élèves.</p>
COMPETENCES REQUISES	<p>Bonnes connaissances du système éducatif, des programmes, des recommandations concernant les savoirs fondamentaux au cycle 2 notamment.</p> <p>Qualité de rigueur, d'organisation dans la mise en œuvre de l'emploi du temps et le suivi des projets de chaque enfant.</p> <p>Bonne capacité de communication et d'adaptabilité, de capacité à travailler en équipe.</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Maîtrise d'outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Disponibilité.</p> <p>Loyauté et discrétion.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN de circonscription

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignants auprès des élèves des familles issues du voyage (EFIV)

LIEU D'EXERCICE	Ecole primaire Bouxières Thaon les Vosges Ecole élémentaire Centre Golbey
MISSIONS	<p>Les missions sont coordonnées par l'IEN de la circonscription, en fonction du nombre d'élèves et de leurs besoins.</p> <p>Chaque élève fait l'objet d'un projet pédagogique par période.</p> <p>Après une phase d'observation pour identifier les besoins des élèves, un emploi du temps est élaboré avec l'IEN pour définir les temps de présence de l'enseignant au sein des classes de ces enfants. L'accompagnement des élèves se fait principalement en co-intervention, les regroupements d'élèves sont à éviter pour assurer la continuité avec l'enseignante de la classe.</p> <p>A la fin de chaque période, un bilan est établi pour adapter les interventions pour la seconde période.</p> <p>Le lien avec les familles est important pour assurer la confiance avec le système scolaire et la présence des enfants tout au long du cursus obligatoire.</p> <p>En tant que personne-ressource, la co-intervention est anticipée avec les enseignants pour définir le rôle et la place de chacun, l'élaboration d'outils, d'aide est l'occasion de développer l'autonomie des élèves.</p>
COMPETENCES REQUISES	<p>Bonnes connaissances du système éducatif, des programmes, des recommandations concernant les savoirs fondamentaux au cycle 2 notamment.</p> <p>Qualité de rigueur, d'organisation dans la mise en œuvre de l'emploi du temps et le suivi des projets de chaque enfant.</p> <p>Bonne capacité de communication et d'adaptabilité, de capacité à travailler en équipe.</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Maîtrise d'outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Disponibilité.</p> <p>Loyauté et discrétion.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN de circonscription

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignants auprès des élèves des familles issues du voyage (EFIV)

LIEU D'EXERCICE	Ecole primaire Gaston Colnat Saint-Dié-des-Vosges
MISSIONS	<p>Les missions sont coordonnées par l'IEN de la circonscription, en fonction du nombre d'élèves et de leurs besoins.</p> <p>Chaque élève fait l'objet d'un projet pédagogique par période.</p> <p>Après une phase d'observation pour identifier les besoins des élèves, un emploi du temps est élaboré avec l'IEN pour définir les temps de présence de l'enseignant au sein des classes de ces enfants. L'accompagnement des élèves se fait principalement en co-intervention, les regroupements d'élèves sont à éviter pour assurer la continuité avec l'enseignante de la classe.</p> <p>A la fin de chaque période, un bilan est établi pour adapter les interventions pour la seconde période.</p> <p>Le lien avec les familles est important pour assurer la confiance avec le système scolaire et la présence des enfants tout au long du cursus obligatoire.</p> <p>En tant que personne-ressource, la co-intervention est anticipée avec les enseignants pour définir le rôle et la place de chacun, l'élaboration d'outils, d'aide est l'occasion de développer l'autonomie des élèves.</p>
COMPETENCES REQUISES	<p>Bonnes connaissances du système éducatif, des programmes, des recommandations concernant les savoirs fondamentaux au cycle 2 notamment.</p> <p>Qualité de rigueur, d'organisation dans la mise en œuvre de l'emploi du temps et le suivi des projets de chaque enfant.</p> <p>Bonne capacité de communication et d'adaptabilité, de capacité à travailler en équipe.</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Maîtrise d'outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Disponibilité.</p> <p>Loyauté et discrétion.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN de circonscription

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Dispositif « accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans » - TPS

LIEU D'EXERCICE	Écoles du département disposant d'un dispositif
TEXTES DE REFERENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013. Art.44 ; - Circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 (BOEN du 15 janvier 2013) ; - Arrêté du 18 juillet 2013 (BO n°30 du 25-07-2013) relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie : <ul style="list-style-type: none"> a : favoriser l'éveil de la personnalité des enfants ; b : stimuler leur développement sensoriel, moteur, langagier, cognitif et social ; c : concourir à leur épanouissement affectif ; d : développer l'estime de soi ; - Inscrire son action dans le cadre du projet éducatif et pédagogique défini par la communauté éducative de l'école annexé au projet d'école ; - Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif.
COMPÉTENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une bonne connaissance des besoins spécifiques des très jeunes enfants ; - Connaître les principaux repères de leur développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier ; - Posséder une bonne maîtrise pédagogique de l'enseignement du langage oral ; - Connaître et comprendre le contexte social du public accueilli. - Proposer un environnement riche, adapté aux besoins des jeunes enfants ; - Organiser et aménager l'espace classe en prenant en compte les besoins des très jeunes enfants et savoir le faire évoluer ; - Concevoir l'organisation du temps de manière souple et individualisée ; - Être en mesure de travailler harmonieusement avec l'ATSEM ; - Être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ; - Être capable de travailler avec les acteurs locaux de la petite enfance le cas échéant.
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	Avoir déjà enseigné en maternelle
RENSEIGNEMENTS	IEN de circonscription IEN préélémentaire du département

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

½ conseiller pédagogique - circonscription Saint-Dié-des-Vosges ½ coordonnateur REP Rambervillers

LIEU D'EXERCICE	Circonscription de Saint-Dié-Des-Vosges Collège REP Rambervillers et toutes les écoles du secteur de collège
PROFIL	Recruté parmi les professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur et de Professeur des Ecoles Maître Formateur).
CADRE D'EXERCICE	<p>Conseiller pédagogique de circonscription Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Académique des services de l'Education Nationale et sous l'autorité déléguée à l'Inspecteur de l'Education Nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.</p> <p>Coordonnateur REP : Le coordonnateur REP exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct et du principal du collège. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP du collège s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'Education nationale et l'IA-IPR référent. Une lettre de mission organise son service et un rapport d'activité contribue aux bilans d'étape du réseau.</p>
MISSIONS	<p>Conseiller pédagogique de circonscription Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être amené à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription. Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré. Il a pour fonction première l'accompagnement et le suivi des enseignants débutants notamment au cours de leurs premières années d'affectation. Il assure ses fonctions d'aide et de conseils auprès des enseignants. Il apporte un regard extérieur objectif et les amène à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension éducative du métier d'enseignant. Dans la circonscription, il participe activement à l'organisation et à la conduite des animations pédagogiques, la mise en place des constellations et des stages de formation continue. Il contribue au suivi des visites d'accompagnement mises en place. Il rend compte à l'IEN. Dans les écoles, il aide les équipes pédagogiques à la réalisation et au suivi des projets d'école. Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques. Il apporte son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF. Au plan départemental, il peut être amené à participer à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à des groupes thématiques de réflexion.</p> <p>Coordonnateur REP : Gestion du réseau : Mettre en place et actualiser le tableau de bord du réseau en analysant les différents indicateurs et notamment les résultats aux évaluations nationales. Assurer le secrétariat des instances de pilotage, rédiger et diffuser les conclusions. Préparer les réunions des comités de pilotage et mettre en œuvre les décisions. Organiser les concertations, garantir la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau. Représenter l'institution dans les instances partenariales. Contribuer à la définition, à la mise en place et à l'évaluation des actions de formation définies dans le projet du réseau REP Participer au suivi des dispositifs TPS, classes dédoublées sur le REP. Collecter et diffuser l'information et la documentation.</p> <p>Gestion des projets : Mettre en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et les actions envisagées ; suivre leur mise en œuvre. Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire. Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions. Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau ainsi que les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel). Participer aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.</p>
COMPETENCES REQUISES	<p>Aptitude pour le travail en équipe et la prise de parole en public. Bonne maîtrise des outils numériques. Capacités rédactionnelles, rédactions de synthèses Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif, des enjeux du REP. Capacités d'organisation. Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges et Bruyères

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Coordonnateur REP+ - EPINAL

LIEU D'EXERCICE	Ecoles du secteur du REP+ d'EPINAL - Rattachement administratif : EMPU EPINAL Louis Pergaud
TEXTES	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
PROFIL SOUHAITE	Expérience d'enseignement en REP
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances du système éducatif, du référentiel pour l'éducation prioritaire, de la politique de la ville, des démarches de projets et d'évaluation ; - Capacités à s'organiser et mobiliser les équipes et les partenaires ; - Maîtriser l'outil informatique et la communication professionnelle ; - Faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse ; - Etre dynamique et faire preuve d'un bon relationnel ; - Aptitudes au travail d'équipe ; - Faire preuve de discrétion.
MISIONS	<p>Le coordonnateur du réseau REP+ est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale et du principal du collège du secteur concerné. Il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.</p> <p>Il a principalement une mission d'ordre pédagogique qui l'amène à prendre en charge des élèves des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des dispositifs particuliers mis en œuvre pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans l'acquisition du « lire, écrire parler ».</p> <p>Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau. Ses principales missions sont l'élaboration du tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques, la préparation, le suivi et la rédaction des comptes rendus du comité de pilotage du réseau, la formalisation du projet de réseau, l'animation et organisation des structures de réflexion et concertation propre au réseau, l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques, la définition et la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+ ainsi que le développement d'actions avec les partenaires du réseau.</p> <p>Il participe à la démarche d'auto-évaluation qui est conduite dans le réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il met en œuvre des suivis de cohortes qui seront établis notamment avec le CIO.</p> <p>Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse de ses missions.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription d'EPINAL

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Professeur référent REP+

LIEU(X) D'EXERCICE	- Collège « Saint-Exupéry » d'EPINAL - Ecoles relevant du secteur de Collège
TEXTES DE RÉFÉRENCE	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
PROFIL SOUHAITÉ	Expérience d'enseignement en REP
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances du système éducatif, du référentiel pour l'éducation prioritaire, de la politique de la ville, des démarches de projets et d'évaluation ; • Capacités à s'organiser et mobiliser les équipes et les partenaires ; • Maîtriser l'outil informatique et la communication professionnelle ; • Faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse ; • Etre dynamique et faire preuve d'un bon relationnel ; • Aptitudes au travail d'équipe ; • Faire preuve de discrétion.
MISSIONS	<p>Le professeur référent intervient à l'école élémentaire et au collège. Il prend en charge et suit les élèves allophones nouvellement arrivés dans les écoles élémentaires du secteur de collège St Exupéry et les élèves du cycle CM1-CM2-6^{ème} dans le cadre des PPRE Passerelles.</p> <p>Pour garantir l'acquisition du « lire, écrire parler » et assurer la maîtrise du socle commun de connaissances de compétences et de culture, il est amené à prendre en charge des élèves dans le cadre des dispositifs destinés à apporter des réponses personnalisées aux élèves qui rencontrent des difficultés sur le cycle CM1-CM2-6^{ème} : co-intervention en classe, groupes de besoins, PPRE Passerelle, accompagnement personnalisé et continu en 6^{ème}. Il participe à l'évaluation des besoins des élèves et à la mise en œuvre des PPRE passerelle entre l'école et le collège.</p> <p>Une part importante des missions du professeur référent du REP+ d'Epinal relève de l'UPE2A.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription d'EPINAL

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

1/2 coordonnateur REP Charmes

LIEU D'EXERCICE	Collège Maurice Barrès Charmes et toutes les écoles du secteur de collège
PROFIL	Recruté parmi les professeurs des écoles
CADRE D'EXERCICE	<p>Le coordonnateur REP exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct et du principal du collège. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP du collège s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.</p> <p>A ce titre, il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en oeuvre. Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'Education nationale et l'IA-IPR référent. Une lettre de mission organise son service et un rapport d'activité contribue aux bilans d'étape du réseau.</p>
MISSIONS	<p>Gestion du réseau :</p> <p>Mettre en place et tenir le tableau de bord du réseau. Assurer le secrétariat des instances de pilotage. Préparer les réunions des comités de pilotage et mettre en oeuvre les décisions. Organiser les concertations, garantir la mise en oeuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau. Rédiger et diffuser les relevés de conclusions. Représenter l'institution dans les instances partenariales. Participer au suivi des dispositifs TPS, classes dédoublées sur le REP. Collecter et diffuser l'information et la documentation. Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet du réseau REP.</p> <p>Gestion des projets :</p> <p>Mettre en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et les actions envisagées ; suivre leur mise en oeuvre. Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire. Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions. Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau ainsi que les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel). Participer aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.</p>
COMPETENCES REQUISES	<p>Aptitude pour le travail en équipe et la prise de parole en public. Bonne maîtrise des outils numériques. Capacités rédactionnelles, rédactions de synthèses Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif, des enjeux du REP. Capacités d'organisation. Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription de Golbey

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

- 1/2 coordonnateur REP - Saint Dié des Vosges Vautrin-Lud - 1/2 référent PRE - Saint Dié des Vosges

LIEU D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> - inspection de l'éducation nationale de SAINT-DIE-DES-VOSGES - Collège « Vautrin-Lud » de SAINT-DIE-DES-VOSGES - Écoles relevant du secteur de collège.
TEXTES	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
PROFIL DU POSTE	<p><u>Coordonnateur REP :</u> Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de Saint-Dié des Vosges dont il est le collaborateur direct et des principaux des collèges des secteurs concernés. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP du collège André Malraux de Senones s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. A ce titre, il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en oeuvre. Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'Education nationale et l'IA-IPR référent. Une lettre de mission organise son service et un rapport d'activité contribue aux bilans d'étape du réseau.</p> <p><u>Référent PRE :</u> Le référent PRE est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de Saint-Dié des Vosges dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du Programme de Réussite Educative de la ville de Saint-Dié des Vosges. Il travaille en partenariat étroit avec le responsable du PRE de la ville.</p>
MISSIONS	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et tenir le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques. • Mettre en cohérence les axes retenus dans les projets des réseaux REP et les actions envisagées ; suivre leur mise en oeuvre. • Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire. • Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions • Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau. • Participer aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau. • Collecter et diffuser l'information et la documentation. • Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans les projets des réseaux REP • Participer au suivi des dispositifs TPS, dédoublements et EANA sur le REP <p><u>Référent PRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au repérage de situations en instaurant des relations étroites avec les partenaires concernés • Contribuer à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des parcours individualisés de réussite éducative • Evaluer la pertinence des parcours et leurs résultats • Participer à l'animation des réunions des équipes pluridisciplinaires de soutien • Apporter son concours à la mise en oeuvre du volet pédagogique de la politique de la ville.
AXE LOGISTIQUE DES MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les concertations, garantir la mise en oeuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau. • Assurer le secrétariat des instances de pilotage. Préparer les réunions des comités de pilotage et mettre en oeuvre les décisions. • Rédiger et diffuser les relevés de conclusions. • Représenter l'institution dans les instances partenariales. • Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés • Bonne connaissance des enjeux du REP • Bonne connaissance des enjeux du PRE • Aptitude au travail d'équipe • Capacités d'organisation • Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition • Capacités rédactionnelles, rédactions de synthèses • Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.
RENSEIGNEMENTS	IEN de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

- 1/2 coordonnateur REP Senones - 1/2 coordonnateur REP Saint-Die-des-Vosges Souhait

LIEU D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> - SENONES : Collège « André Malraux » et écoles relevant du secteur de collège. - SAINT-DIE-DES-VOSGES : inspection de l'éducation nationale et écoles relevant du secteur de collège
TEXTES	<p>Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire</p>
PROFIL DU POSTE	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <p>Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct et des principaux des collèges des secteurs concernés. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP du collège s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. A ce titre, il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en oeuvre. Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'Education nationale et l'IA-IPR référent. Une lettre de mission organise son service et un rapport d'activité contribue aux bilans d'étape du réseau.</p>
MISSIONS	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et tenir le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques. • Mettre en cohérence les axes retenus dans les projets des réseaux REP et les actions envisagées ; suivre leur mise en œuvre. • Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire. • Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions • Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau. • Participer aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau. • Collecter et diffuser l'information et la documentation. • Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans les projets des réseaux REP • Participer au suivi des dispositifs TPS, dédoublements et EANA sur le REP
AXES LOGISTIQUES DES MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les concertations, garantir la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau. • Assurer le secrétariat des instances de pilotage. Préparer les réunions des comités de pilotage et mettre en œuvre les décisions. • Rédiger et diffuser les relevés de conclusions. • Représenter l'institution dans les instances partenariales. • Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
COMPETENCES REQUISES	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés • Bonne connaissance des enjeux du REP • Aptitude au travail d'équipe • Capacités d'organisation • Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition • Capacités rédactionnelles, rédactions de synthèses • Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.
RENSEIGNEMENTS	<p>IEN de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges</p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Expérimentation « accueil petite enfance et ruralité »

LIEU D'EXERCICE	École Maternelle de Liffol le Grand
TEXTES DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013. Art.44 ; - Arrêté du 18 juillet 2013 (BO n°30 du 25-07-2013) relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à créer en équipe les conditions d'une première scolarisation réussie : <ul style="list-style-type: none"> ● favoriser l'éveil de la personnalité des enfants ; ● stimuler leur développement sensoriel, moteur, langagier, cognitif et social ; ● concourir à leur épanouissement affectif ; ● développer l'estime de soi ; - Inscrire son action dans le cadre du projet éducatif et pédagogique défini par la communauté éducative de l'école annexé au projet d'école ; - Impliquer en équipe d'école les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif. - S'inscrire dans le fonctionnement d'une équipe engagée dans l'expérimentation (sans obligatoirement exercer en TPS-PS)
COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler en équipe ; - Posséder une bonne connaissance des besoins spécifiques des jeunes enfants ; - Posséder une bonne maîtrise pédagogique de l'enseignement du langage oral ; - Connaître et comprendre le contexte social du public accueilli. - Proposer un environnement riche, adapté aux besoins des jeunes enfants ; - Prendre en compte les besoins des très jeunes enfants pour adapter sa posture dans l'équipe ; - Concevoir l'organisation du temps de manière souple et individualisée pour faciliter l'expérimentation dans l'école ; - Être en mesure de travailler harmonieusement avec les collègues enseignant-e-s et les ATSEM ; - Être en mesure de travailler en lien étroit avec les familles de toute l'école, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ; - Être capable de travailler avec les acteurs locaux de la petite enfance en lien avec la collectivité.
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	Avoir déjà enseigné en maternelle.
RENSEIGNEMENTS	IEN de Neufchâteau IEN préélémentaire du département

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Coordonnateur des aides humaines (AESH)

LIEU D'EXERCICE	Poste implanté à la circonscription ASH école inclusive - DSDEN 88
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les opérations de recrutement et d'affectation des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) - Travailler en collaboration avec le lycée employeur - Suivre les décisions d'attribution et les opérations d'affectation des auxiliaires de vis scolaire en lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la MDPH, et les services de la DSDEN - Organiser la formation des AESH, en lien avec les autres personnels de l'ASH EI et les partenaires - Coordonner le suivi des AESH, en lien avec les chefs d'établissement, les IEN et les enseignants référents - Etre l'interlocuteur privilégié des AESH et contribuer au traitement des situations complexes, en liaison avec les chefs d'établissement et les directeurs d'école sous l'autorité des IEN - Renseigner les enquêtes statistiques et alimenter le tableau de bord - Conseiller l'IEN-ASH EI : faire des points de situations réguliers concernant les cas particuliers, ainsi que pour des éléments statistiques globaux. <p>Pour assurer ses missions, le coordonnateur utilise les outils de gestion et de suivi du dispositif partagés par les personnels en charge de ce dossier. Il assure les travaux de secrétariat relatifs à ses missions.</p>
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés) ainsi que des établissements médico-sociaux - Bonne connaissance de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap - Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe - Capacité d'écoute - Mobilité et disponibilité - Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes (traitement de texte, tableur, messagerie électronique...) - Réactivité et gestion des situations complexes - Loyauté et confidentialité.
SUJETIONS / CONTRAINTES	CAPPEI souhaité
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V FICHE DE POSTE - 1/2 coordonnateur «aides humaines» - 1/2 coordonnateur référent PIAL

LIEU D'EXERCICE	Poste implanté à la circonscription ASH école inclusive - DSDEN 88
NATURE DU POSTE ET MISSIONS	<p>L'enseignant coordonnateur des AESH-Mission PIAL exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH-École Inclusive. Ce professeur du 1er ou du 2nd degré titulaire du CAPPEI (CAPA-SH) accompagne les référents des PIAL et les équipes dans la mise en place du dispositif. Il est amené à se déplacer sur les pôles implantés dans le département.</p> <p>1) Spécificités des missions du coordonnateur Aides Humaines L'horaire du service du chargé de mission est annualisé sur la base d'un demi ETP de la fonction publique. Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les opérations de recrutement et d'affectation des AESH, en fonction de leur statut. • Travailler en collaboration avec l'employeur. • Suivre les décisions d'attributions et les opérations d'affectation des Accompagnants d'élèves en situation de handicap en lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH), de la MDPH, et les services de la DSDEN. • Organiser la formation des AESH en lien avec les autres personnels de l'ASH et les partenaires. • Coordonner le suivi des AESH, en lien avec les chefs d'établissements, les IEN et les enseignants référents. • Etre l'interlocuteur privilégié des AESH et contribuer au traitement des situations complexes, en liaison avec les chefs d'établissements et les directeurs d'école sous l'autorité des IEN. • Renseigner les enquêtes statistiques et alimenter le tableau de bord. • Conseiller l'IEN-ASH : faire des points de situations réguliers concernant des cas particuliers, ainsi que pour des éléments statistiques globaux. <p>Pour assurer ses missions, il utilise les outils de gestion et de suivi du dispositif partagés par les personnels en charge de ce dossier. Il assure les travaux de secrétariat relatif à ses missions.</p> <p>2) Spécificités des missions du Coordonnateur Référent PIAL L'horaire du service du chargé de mission est annualisé sur la base d'un demi ETP de la fonction publique. Les missions sont déclinées ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en œuvre de l'aide humaine en prenant en compte les besoins des élèves. - Assurer le lien entre les acteurs concernés : directeur d'école, chef d'établissement, IEN de circonscription, pôle ASH et enseignant référent de scolarisation. - Etre l'interlocuteur des AESH concernant l'organisation de leurs services. - Etablir les bilans périodiques. - Etre un interlocuteur attentif et assurer une mission d'information auprès des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé bénéficiant d'une aide humaine dans les écoles, collèges, lycées). <p>Références : VADEMECUM PIAL - Bulletin officiel n°23 du 6 juin 2019</p>
COMPÉTENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier, second degré) et du rôle des différents acteurs ; • Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap. • Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux accompagnants des élèves en situation de handicap et à l'éducation inclusive • Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soin • Disposer de compétences rédactionnelles et d'animation de réunions • Savoir travailler en autonomie en lien avec l'IEN ASH-École Inclusive, être force de proposition, conseiller • Disposer de qualités de rigueur et d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers • Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer • Être disponible, mobile, et réactif • Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux • Maîtriser les outils numériques • Faire preuve de loyauté et de discrétion professionnelle
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	Bénéficier d'une expérience dans le domaine de l'enseignement spécialisé CAPPEI (CAPA-SH) souhaité
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : 03 29 64 80 80 - Courriel : ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

- 1/2 enseignant référent parcours de l'élève- 1/2 MECS Remoncourt

LIEU D'EXERCICE	Son secteur d'intervention couvre le département, DSDEN des Vosges, circonscription ASH EI.
TITRE REQUIS	CAPPEI ou CAPA-SH ou équivalent
PROFIL DU POSTE	L'enseignant nommé dans ces fonctions sera chargé du suivi du parcours de scolarisation pour les enfants scolarisés en ESMS, en ULIS ou en EGPA, viendra en appui à certains secteurs sur demande de l'IEN ASH EI.
MISSIONS	<p>L'enseignant référent intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il tend à assurer la meilleure mise en œuvre possible du projet personnalisé de scolarisation (PPS).</p> <p>Dans ce cadre, il assure un suivi du parcours de formation des élèves en situation de handicap ou dont la scolarisation nécessite une adaptation (EGPA).</p> <p>L'enseignant référent parcours de l'élève favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux (ESMS), et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent.</p> <p>Il favorise les échanges d'informations entre ces partenaires. Il veille notamment à la fluidité des transitions entre les divers types d'établissements que l'élève est amené à fréquenter au long de son parcours.</p> <p>Pour cela, il devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre les décisions d'attribution et les opérations d'affectation à l'issue des CDAPH de la MDPH et des services de la DSDEN ; - être l'interlocuteur privilégié des enseignants référents et contribuer au traitement des situations complexes, en liaison avec les chefs d'établissement et les directeurs d'école sous l'autorité des IEN ; - assurer le lien entre les acteurs concernés : directeur d'école, chef d'établissement, IEN de circonscription, directeurs ESMS, enseignant référent de scolarisation, service école inclusive de la DSDEN ; - mettre en place des tableaux de bord pour le suivi des parcours des élèves ; - conseiller l'IEN ASH.
COMPÉTENCES REQUISES	<p>Bonnes connaissances du système éducatif, premier et second degré, et du rôle des différents acteurs.</p> <p>Qualité de rigueur, d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers.</p> <p>Bonne capacité de communication et d'adaptabilité, de capacité à travailler en équipe.</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Maîtrise d'outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Disponibilité.</p> <p>Loyauté et discrétion.</p>
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	L'horaire du service de l'enseignant référent est annualisé sur la base d'un mi-temps de la fonction publique
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Coordonnateur SAPADHE des Vosges

LIEU D'EXERCICE	Le poste est rattaché à l'IEN ASH EI et implanté au sein de l'AD PEP 88 - 4 côte Vinseaux à EPINAL.
TEXTES	Circulaire n°98-151 du 17 juillet 1998 relative à l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.
PROFIL DU POSTE	<p>Afin de garantir le droit à l'éducation et à la poursuite des apprentissages, le SAPAD, géré par l'association des PEP 88, organise la scolarisation à domicile des enfants et adolescents malades ou accidentés qui ne peuvent être scolarisés en raison de leur état de santé.</p> <p>Le coordonnateur a la charge d'organiser et de suivre ce dispositif.</p> <p>Le coordonnateur est sous l'autorité de l'IEN ASH et rend compte de son activité au président des PEP 88.</p>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à l'élève malade ou accidenté de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables dans la perspective d'une reprise réussie dans les conditions ordinaires de scolarisation. • Placer l'élève, face aux exigences scolaires, dans une perspective dynamique : les apprentissages peuvent ainsi contribuer à l'amélioration de l'état de santé. • Maintenir le lien avec l'établissement scolaire habituel. • Animer le réseau d'assistance pédagogique à domicile. • Gérer et coordonner les dossiers d'aide pédagogique. • Collecter des informations auprès du service de santé scolaire qui valide la demande auprès de l'établissement scolaire. • Concevoir des projets pédagogiques d'aide individualisée avec les différents intervenants. • Favoriser la communication entre les différents acteurs. • Rechercher des enseignants volontaires (priorité à ceux de l'élève ou de l'établissement scolaire). • Contractualiser les projets. En assurer le suivi et l'évaluation. • Tenir les états des HSE effectuées par chaque enseignant.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, premier et second degré, et du rôle des différents acteurs. • Disposer de qualité de rigueur, d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers. • Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de communication et d'adaptabilité. • Être capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe. • Être capable de discrétion professionnelle. • Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...). • Être capable de se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

1/2 enseignant spécialisé SESSAD « TSLA » 1/2 coordonnateur SAPADHE (voir fiche de poste dédiée)

LIEU D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur le département des Vosges dans les établissements scolaires des élèves accompagnés par le SESSAD - Rattaché au Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) d'Épinal
TITRES PROFESSIONNELS REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - CAPPEI avec module d'approfondissement TSLA obtenu ou en projet et/ou - Diplôme universitaire « Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages » obtenu ou en projet.
PROFIL DU POSTE	<p>Afin de garantir le droit à l'éducation et à la poursuite des apprentissages, le SAPAD, géré par l'association des PEP 88, organise la scolarisation à domicile des enfants et adolescents malades ou accidentés qui ne peuvent être scolarisés en raison de leur état de santé.</p> <p>Le coordonnateur a la charge d'organiser et de suivre ce dispositif.</p> <p>Le coordonnateur est sous l'autorité de l'IEN ASH et rend compte de son activité au président des PEP 88.</p>
MISSIONS	<p>Chargé d'enseignement spécialisé et d'aide pédagogique dans les établissements des 1^{er} et 2nd degré auprès des élèves notifiés par la MDPH et accompagnés par le SESSAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective, • promotion de l'inclusion scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle. <p>L'enseignant(e) doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'apporter son concours à l'analyse et au traitement des situations scolaires qui peuvent faire obstacle au bon déroulement des apprentissages, • de favoriser et de contribuer à la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées et adaptées, • d'adapter l'approche pédagogique des disciplines, concevoir les intersections des champs disciplinaires, dans un objectif d'aide à l'accès aux savoirs ; <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte dans son action pédagogique les apports des aides matérielles et techniques qui peuvent être fournies ; - savoir utiliser et concevoir des supports pédagogiques adaptés. <p>• Savoir évaluer les stratégies de compensation mises en œuvre par les élèves.</p> <p>Personne-ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter à l'enseignant (et/ou à l'équipe) qui accueille aides et conseils techniques • Travail de co-préparation avec les enseignants permettant d'anticiper sur les réponses pédagogiques les mieux adaptées aux élèves • Concertation avec les autres professionnels du SESSAD, les équipes pédagogiques et les parents pour faire évoluer les projets personnalisés. <p>Informations complémentaires :</p> <p>Prise en charge des frais de déplacement par le SESSAD</p> <p>L'enseignant (e) réalisera des bilans réguliers de son action, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, et les transmettra à l'IEN ASH.</p>
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des élèves avec des TSLA • Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire • Bonne connaissance du système éducatif élémentaire et secondaire (collèges) • Bonne connaissance des programmes de l'école primaire et du second degré • Sens des relations humaines en particulier vis-à-vis des familles
RENSEIGNEMENTS	<p>IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u></p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé dans un institut d'éducation motrice (IEM) accueillant des enfants et/ou des adolescents polyhandicapés

LIEU D'EXERCICE	Institut d'Education Motrice « La Courtine » de REMIREMONT
TITRE REQUIS	CAPA-SH ou équivalent - option C souhaitée (option D acceptée)
PROFIL DU POSTE	<p>L'IEM « La Courtine » de REMIREMONT accueille des enfants et/ou adolescents polyhandicapés.</p> <p>Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.</p>
MISSIONS	<p>Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - mettre en place des outils d'évaluation ; - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel en lien avec l'équipe de soins ; - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. • Qualités de rigueur et d'organisation. • Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat. • Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé. • Prise en charge individuelle ou en groupe. • Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets.
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire ULIS collège

LIEU D'EXERCICE Personnels concernés	Collèges du département où sont implantés les dispositifs
TEXTES	Les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré affecté dans les ULIS du second degré sont de 21 heures, conformément au décret n°2014-940 du 20 août 2014 et à la circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 ; pour les enseignants du second degré affectés dans les ULIS, elles sont régies par le décret n°2014-941 du 20 août 2014.
TITRE REQUIS	CAPPEI ou diplôme équivalent ou enseignant engagé dans la formation CAPPEI ou qui souhaite s'y engager.
MISSIONS	<p>Le dispositif ULIS constitue au sein de l'établissement scolaire un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves présentant des handicaps relevant des Troubles des Fonctions Cognitives, parmi lesquels les troubles spécifiques du langage écrit ou oral.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les professeurs du collège • Collaborer avec les personnels des services de soins chargés du suivi thérapeutique et éducatif des élèves • Collaborer avec l'AESHco nommée sur le dispositif • Rédiger le projet du dispositif ULIS, partie intégrante du projet d'établissement ou projet d'école • Construire les projets individualisés de chacun des élèves, par le biais du document de mise en œuvre du PPS, rédigé dans le LPI • Privilégier des pratiques inclusives permettant à l'élève d'être scolarisé le plus possible dans sa classe de référence dans le respect des préconisations du PPS • Mettre en place un partenariat privilégié avec le médecin de l'EN, le psychologue EDA ou EDO, l'assistant social du collège, l'infirmière, l'ERSEH <p>Ses missions se déclinent plus précisément ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS. - Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves - Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves. - Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique. - Planifier les rencontres avec les familles. - Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement. - S'assurer que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé. - Exercer un rôle de conseil auprès des collègues et d'aide sans les aspects pédagogiques, adaptations des supports, des évaluations, apports de documents, d'outils pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant référent des élèves en situation de handicap - ERESH

PERSONNELS CONCERNES	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent, - Enseignant du second degré, titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent - Enseignant du premier ou du second degré engagé dans la formation CAPPEI ou qui souhaite s'y engager.
NATURE DU POSTE	<p>Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap est installé dans un établissement relevant du second degré. Il exerce ses missions dans un territoire fixé par décision de l'IA-DASEN. Ce territoire comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que les établissements médico-sociaux ou de santé implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.</p> <p>L'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire.</p> <p>Arrêté du 17-8-2006, Les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention Circulaire n° 2006-126 du 17-8-2006, Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de Scolarisation (BO n°32 du 7 septembre 2006) Annexe 1 - secteurs ERSEH</p>
MISSIONS	<p><u>La mission comporte 5 axes essentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un axe "Élève" : <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant référent est responsable de la continuité et de la cohérence du parcours de formation de l'élève en situation de handicap, - Il devra se doter d'outils de lecture et d'accompagnement (tableau de bord, renseignements d'enquêtes...) permettant un suivi et une lisibilité du parcours des élèves handicapés • Un axe "Famille", co-éducation : <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la famille de l'élève en situation de handicap, la mission est centrée sur l'échange d'informations et d'avis, le dialogue et le conseil • Un axe "Équipe de suivi de la scolarisation" <ul style="list-style-type: none"> - animateur de l'Équipe de Suivi de la Scolarisation dont la composition est évolutive dans la mesure où elle est constituée de l'ensemble des personnes concourant à la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation - Un axe "Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)" - "Équipe Pluridisciplinaire" – en lien avec la MDPH - Mise en place d'un travail collaboratif avec la MDPH de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation du PPS • Un axe départemental "DSDEN" <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant référent : participe à la mise en œuvre de la politique en matière d'éducation inclusive, à l'analyse des besoins - Participe aux commissions d'affectation en dispositif ULIS
COMPETENCES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance des différents dispositifs de scolarisation 1^{er} et 2nd degrés - Bonne connaissance des dispositions réglementant la scolarisation des élèves en situation de handicap (loi n°2005-102 du 11 février 2005) - Bonne connaissance des besoins particuliers des élèves et des adaptations pédagogiques qui en découlent <p>Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017</p> <p><u>Qualités nécessaires à la fonction :</u></p> <p>Sens de l'organisation - Disponibilité - Adaptation - Avoir un esprit de synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir animer une équipe - Savoir écouter et entendre - Avoir une bonne connaissance du domaine du handicap et des différentes structures scolarisant l'élève handicapé – Maîtrise des outils numériques
RENSEIGNEMENTS	<p>IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u></p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé de l'unité locale d'enseignement du site pénitentiaire d'Epinal

LIEU D'EXERCICE	Maison d'Arrêt d'EPINAL
TEXTES DE REFERENCE	Circulaire n° 2011-239 du 08-12-2011 Convention signée le 08 décembre 2011 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<p>Sous l'autorité du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou des adultes.</p> <p>Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :</p> <p>a. <u>Des tâches d'enseignement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> objectif éducatif de soutien à la personne <input type="checkbox"/> objectif de qualification et de validation des acquis <input type="checkbox"/> objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs <input type="checkbox"/> mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis) <input type="checkbox"/> utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la perspective de validation des acquis (TICE, ateliers d'écriture, journaux, théâtre, code de la route, ASSR...), <p>b. <u>Des tâches de coordination et de synthèse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, ou de la protection judiciaire de la jeunesse, contributions au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au projet de peine... <input type="checkbox"/> actualisation de la composition des groupes scolarisés <input type="checkbox"/> tenue de livrets personnels de compétences
COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté - expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « <i>difficiles</i> » - autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (<i>consignes de sécurité contraignantes...</i>) - capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli - disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe - capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (<i>pédagogie de projet, du détour...</i>) - capacité à travailler en partenariat (<i>Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...</i>) - adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en termes de niveaux d'enseignement et de durée ; - compétences en informatique ; - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	<p>Les emplois d'enseignants du premier degré en milieu pénitentiaire sont pourvus par des professeurs des écoles titulaires du CAPPEI. Néanmoins, tout enseignant peut postuler.</p> <p><u>Le critère prioritaire de recrutement sera l'adéquation profil / poste.</u></p> <p>Conditions de recrutement :</p> <p>Entretien devant une commission composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Directeur de l'établissement pénitentiaire - du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale - de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'ASH - du responsable local d'enseignement de la Maison d'arrêt d'Epinal
RENSEIGNEMENTS	<p>Chaque candidat peut se mettre en rapport avec le responsable local d'enseignement du centre pénitentiaire d'Epinal (Tél. : 03.29.31.83.91) afin d'obtenir des informations plus précises sur la nature du poste et l'organisation du service d'enseignement.</p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Responsable de l'unité locale d'enseignement du site pénitentiaire d'Epinal

LIEU D'EXERCICE	Maison d'Arrêt d'EPINAL
TEXTES DE REFERENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Loi pénitentiaire du 29 novembre 2009, article 27. - Code de procédure pénale articles D4-36, D514 et suivants (enseignement auprès des mineurs incarcérés) - Circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011 - Convention signée le 8 décembre 2011 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés
PROFIL DU POSTE	Le poste de Responsable local de l'enseignement (R.L.E.) est répertorié comme direction d'une école comportant au moins trois classes spécialisés
MISSIONS	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur de l'unité pédagogique interrégionale (U.P.I.R.), le Responsable Local de l'Enseignement (R.L.E.) exerce quatre missions principales :</p> <p>1 - <u>Le pilotage pédagogique</u> Le R.L.E. soumet au Proviseur, le projet pédagogique local qu'il élabore avec l'ensemble de l'équipe enseignante. Ce projet repose sur une analyse globale préalable de l'U.L.E. et de son fonctionnement. Il s'inscrit dans le cadre du projet pluriannuel de l'U.P.I.R. et définit des axes prioritaires au plan local. En tenant compte des évaluations faites lors des conseils, ce projet explicite clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs de l'action d'enseignement (<i>Lutte contre l'illettrisme, travail avec les mineurs et avec les femmes, validation des acquis</i>) • les modalités de circulation de l'information, l'organisation de l'accueil et de l'orientation des personnes détenues • les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet (<i>répartition des heures supplémentaires, emplois du temps...</i>) <p>2 - <u>L'organisation du fonctionnement de l'U.L.E.</u> « Sous l'autorité du Responsable de l'U.P.I.R. et le contrôle des instances de l'Education nationale, le R.L.E. coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement disponibles ». <u>Dans ce cadre, il assure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation locale des services d'enseignement (<i>emplois du temps, annualisation du temps de service, répartition des H.S.E.</i>) • l'organisation des groupes d'enseignement (<i>listes, inscriptions</i>) • le contrôle des absences et le suivi des auditeurs • l'organisation des inscriptions aux examens et celle des passations • l'organisation de la circulation de l'information, de l'accueil et de l'orientation des détenus • la diffusion d'une information relative aux dispositifs de cours par correspondance (<i>CNED, AUXILIA, EAD etc...</i>) et les inscriptions à ces formations • le suivi des élèves inscrits aux cours par correspondance • la coordination et l'articulation de l'action d'enseignement avec les activités socio-éducatives et culturelles • l'animation et la coordination de l'équipe enseignante (<i>y compris les étudiants du Génépi intervenant dans le cadre scolaire et les bénévoles</i>) • la coordination et l'articulation de l'action d'enseignement avec les activités de la formation professionnelle (<i>parcours individuels de formation, validations des acquis de l'expérience, E.A.D ...</i>) • la coordination de l'action d'enseignement avec les exigences de l'établissement pénitentiaire (<i>communication régulière avec le chef d'établissement, transmission des documents nécessaires aux accès en détention, organisation des entrées lors de manifestations particulières liées à l'enseignement...</i>) • la coordination entre les enseignants affectés au quartier mineurs et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse • l'organisation de la prise en charge des stagiaires (<i>CAPASH, étudiants, formateurs, ...</i>)

<p>MISSIONS (suite)</p>	<p>3 - La gestion des ressources Sous l'autorité du Responsable de l'U.P.I.R. et du Chef d'établissement pénitentiaire, le R.L.E. assure la prévision et l'utilisation des budgets et subventions affectés à l'action d'enseignement. Dans ce cadre, il élabore chaque année le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement (<i>y compris le budget concernant l'enseignement à distance</i>). Dans le respect des procédures comptables et dans les limites du budget alloué, il propose au service comptable de l'établissement l'engagement des dépenses nécessaires à l'unité d'enseignement. D'autre part, il tient un registre du patrimoine de l'U.L.E. Il assure l'archivage du double des factures et des bons de livraison et reporte la comptabilité dans un document, par année civile.</p> <p>4 - La communication Le R.L.E. :</p> <ul style="list-style-type: none"> transmet au Proviseur de l'U.P.I.R. toutes les informations concernant le fonctionnement de l'U.L.E. : absences, emplois du temps, inscriptions aux examens, résultats, modification de la structure pédagogique, relevé des heures effectives d'enseignement, résultats des tests « <i>Lecture et Population Pénitentiaire</i> », rapports annuels, indicateurs du tableau de bord, déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives réalisées par les intervenants... saisit différentes données dans l'application informatique <i>GENESIS</i>. Les informations contenues dans cette application serviront également au Centre pénitentiaire, au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, à la PJJ et aux autorités judiciaires. assure la tenue des livrets personnels de compétences, obligatoirement pour chaque mineur scolarisé et à partir de 40h de cours dispensés pour les adultes. Ces livrets seront transmis aux établissements accueillant les élèves dans le cas de transfert. assure la transmission de l'information donnée par le responsable de l'U.P.I.R. et les institutions de tutelle aux membres de l'équipe pédagogique renseigne et transmet les documents de suivi demandés par les institutions de tutelle (<i>enquête de rentrée, fiches de renseignements individuels, emplois du temps, demandes d'absences et de congés.</i>)
<p>COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté Expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « <i>difficiles</i> » Aptitude à animer une équipe d'une vingtaine d'enseignants, du premier et du second degré Disponibilité, capacité à communiquer, à argumenter, à travailler en équipe Autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (<i>consignes de sécurité contraignantes...</i>) Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (<i>pédagogie de projet, du détour...</i>) Capacité à travailler en partenariat (<i>Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...</i>) Adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en termes de niveaux d'enseignement et de durée Capacité à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages Compétences en informatique
<p>CONDITIONS DE RECRUTEMENT</p>	<p>- Inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'établissement spécialisé (liste annuelle)</p> <p>- Entretien devant une commission composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> du Directeur de l'établissement pénitentiaire du Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'A.S.H. d'un responsable local d'enseignement d'un établissement de l'académie. <p>Évoluant en interaction permanente avec l'ensemble des partenaires, le candidat devra être capable de développer une argumentation structurée et documentée dans la conduite des missions assignées.</p>
<p>RENSEIGNEMENTS</p>	<p>Inspecteur de la circonscription ASH Responsable de l'unité locale d'enseignement de la Maison d'arrêt d'Epinal (tel : 03.29.31.83.91 - rle.ma-epinal@justice.fr)</p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du 2nd degré (CDO)

LIEU D'EXERCICE	Poste implanté à l'IEN ASH (DSDEN 88)
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accueil et les conseils en direction des familles, des enseignants et des partenaires. - Assurer l'instruction des dossiers de demande d'orientation. - Préparer et organiser les travaux de la commission d'orientation vers les enseignements adaptés (plénières et sous-commissions). - Gérer et suivre les dossiers d'orientation et d'affectation. - Assurer le suivi du matériel adapté pour les élèves en situation de handicap. - Assurer les travaux de secrétariat relatifs à ses missions.
COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du système éducatif 1^{er} et 2nd degré. - Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe. - Disponibilité. - Maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	Etre titulaire du CAPPEI de préférence
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant ressources aux usages du numérique ERUN ASH EI

LIEU D'EXERCICE	Son secteur d'intervention couvre le département, DSDEN des Vosges, circonscription ASH EI
PROFIL DU POSTE	<p>L'enseignant ressources aux usages du numérique est un formateur polyvalent, titulaire du CAPPEI ou équivalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH EI dont il est le collaborateur direct.</p> <p>Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du 1^{er} degré Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs.</p>
COMPETENCES ET MISSIONS	<p>COMPETENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'école inclusive • Connaître les structures et les problématiques de l'ASH-École inclusive, dans le premier comme dans le second degré • Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les enseignants dans les domaines de la didactique et de la pédagogie, de l'adaptation et de l'accessibilité des enseignements ; • Maîtriser les outils numériques actuels d'enseignement et de communication ; • Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH-École Inclusive ; • Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un enseignant référent aux usages du numérique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté. <p>MISSIONS SPECIFIQUES liées à ce poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NUMERIQUE : <ul style="list-style-type: none"> - Participation au pilotage de projets intégrant les outils numériques - Suivi du DIGIPAD et des projets de la circonscription - Mise en place des actions de formations - Participation à la réflexion pédagogique impulsée dans le cadre des réunions de travail du groupe départemental TICE - Accompagnement des équipes pédagogiques des 1^{er} et 2nd degré à la mise en œuvre du LPI - Contribuer à la formation des personnels (ERSEH, CPC, enseignants, AESH) pour ce qui concerne les aspects numériques des adaptations pédagogiques - Participation à la réflexion pédagogique impulsée • MPA : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et instruction du dossier "matériel pédagogique adapté" (recueil des besoins, commandes, suivi du circuit de remise à l'élève) - Accompagnement de l'élève et de son enseignant dans la prise en main du MPA
DIPLOMES ET EXPERIENCES	<p>Être titulaire du CAFIPEMF - CAPPEI ou équivalent souhaité</p> <p>Expériences après des EBEP - formations EBEP souhaitées</p> <p>Une expérience en tant que PEMF ou en équipe de circonscription est recommandée</p> <p>Les personnels titulaires du CAFIPEMF ayant une expérience ou une formation dans le domaine des usages du numérique éducatif peuvent postuler.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : 03 29 64 80 80 - Courriel : ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant chargé du suivi et de la gestion des parcours élèves SAJ / PJJ / Maison d'arrêt

LIEU D'EXERCICE	Service d'Accueil de Jour (SAJ Golbey), Plateforme PJJ, Maison d'arrêt Epinal
TITRE REQUIS	Etre titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS, ou justifier d'une expérience professionnelle auprès d'un public d'élèves en grande difficulté.
PROFIL DU POSTE	<p>L'enseignant nommé dans ces fonctions sera chargé du suivi du parcours des élèves. Il devra être en mesure de</p> <ul style="list-style-type: none"> -Savoir s'adapter aux besoins multiples des élèves, les analyser dans le cadre d'un travail partenarial, les prendre en compte dans la mise en œuvre de son enseignement. - Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes, différenciées et adaptées visant à redonner confiance en soi et goût d'apprendre aux élèves. - Faire preuve de disponibilité et d'adaptabilité pour le bon fonctionnement des établissements. - Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
MISSIONS	<p>L'enseignant favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements.</p> <p>Ses principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Evaluer chaque jeune grâce à un outil construit en lien avec les compétences du Socle Commun de Connaissances, Compétences et de Culture. -Définir le projet pédagogique individuel et les compétences travaillées dans le cadre Socle Commun de Connaissances, Compétences et de Culture (vers le CFG, le DNB, le DNB professionnel). -Assurer l'enseignement (prise en charge de cinq élèves au plus par groupe, en donnant priorité aux moins de 16 ans). -Participer aux réunions de concertation, synthèses et bilans nécessaires. -Maintenir les liens qui s'imposent avec les établissements scolaires et au regard de la convention d'inclusion établie. -Réaliser les suivis individuels (bilans, PPS, liens avec les établissements d'accueil, projets d'orientation) en lien avec les établissements scolaires ainsi que les tâches administratives.
COMPETENCES REQUISES	<p>Bonnes connaissances du système éducatif, premier et second degrés, et du rôle des différents acteurs.</p> <p>Qualité de rigueur, d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers.</p> <p>Bonne capacité de communication et d'adaptabilité, de capacité à travailler en équipe.</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Maîtrise d'outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Disponibilité.</p> <p>Loyauté et discrétion.</p>
SUJETIONS/ CONTRAINTES	L'horaire du service de l'enseignant : temps plein, durée hebdomadaire de 27 heures réparties en 24 heures d'enseignement et 3 heures de coordination (décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 Articles 2 et 3).
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé en classe ouverte en milieu hospitalier

LIEU D'EXERCICE	Hôpital psychiatrique de MIRECOURT
TEXTES	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. - Arrêté du 02 avril 2005 - Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux et de santé.
TITRE REQUIS	CAPPEI ou diplôme équivalent
PROFIL	<ul style="list-style-type: none"> • La durée hebdomadaire d'enseignement est de 24 heures plus 108 heures annualisées pour la concertation. • L'enseignant exerce dans la classe de l'hôpital de jour et à l'hôpital temps plein.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer pour chaque élève un parcours scolaire s'inscrivant dans son projet de soin individualisé. • Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève. • Fédérer un réel enseignement de groupe articulé avec les projets individuels. • Mettre en place un pédagogie motivante et différenciée, adaptée à l'âge des élèves, à partir des projets personnalisés de scolarisation, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et aux programmes de l'école. • Travailler en équipe avec les professionnels de l'établissement, avec les enseignants des établissements scolaires qui accueillent ces élèves en inclusion et dans le cas de classe externalisée avec les enseignants de l'école d'accueil.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'ASH et ses évolutions réglementaires ainsi que la sphère médico-sociale. • Avoir les capacités relationnelles pour un véritable travail de collaboration et de partenariat avec l'équipe médicale dans le respect des compétences et des identités professionnelles de chacun. • Etre en mesure d'affirmer et de conserver son identité professionnelle d'enseignant au sein d'une équipe thérapeutique. • Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie. • Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages et les approches pédagogiques différenciées et individualisées. • Faire preuve d'ambition pour ces élèves, ce qui nécessite une importante capacité d'adaptation.
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : 03 29 64 80 80 - Courriel : ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé en classe ouverte en milieu hospitalier

LIEU D'EXERCICE	Hôpital de REMIREMONT
TEXTES	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. - Arrêté du 02 avril 2005 - Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux et de santé.
TITRE REQUIS	CAPPEI ou diplôme équivalent
PROFIL	<ul style="list-style-type: none"> • La durée hebdomadaire d'enseignement est de 24 heures plus 108 heures annualisées pour la concertation. • L'enseignant exerce dans la classe de l'hôpital de jour et à l'hôpital temps plein.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer pour chaque élève un parcours scolaire s'inscrivant dans son projet de soin individualisé. • Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève. • Fédérer un réel enseignement de groupe articulé avec les projets individuels. • Mettre en place un pédagogie motivante et différenciée, adaptée à l'âge des élèves, à partir des projets personnalisés de scolarisation, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et aux programmes de l'école. • Travailler en équipe avec les professionnels de l'établissement, avec les enseignants des établissements scolaires qui accueillent ces élèves en inclusion et dans le cas de classe externalisée avec les enseignants de l'école d'accueil.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'ASH et ses évolutions réglementaires ainsi que la sphère médico-sociale. • Avoir les capacités relationnelles pour un véritable travail de collaboration et de partenariat avec l'équipe médicale dans le respect des compétences et des identités professionnelles de chacun. • Être en mesure d'affirmer et de conserver son identité professionnelle d'enseignant au sein d'une équipe thérapeutique. • Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie. • Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages et les approches pédagogiques différenciées et individualisées. • Faire preuve d'ambition pour ces élèves, ce qui nécessite une importante capacité d'adaptation.
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : 03 29 64 80 80 - Courriel : ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant MECS

LIEU D'EXERCICE	Sites EST et CENTRE Vosges
TITRE REQUIS	CAPPEI ou diplôme équivalent
PROFIL DU POSTE	La Maison d'enfants à caractère social, MECS, s'inscrit dans le dispositif CEDRE qui comprend différents services dont SAJ, service d'activités de jour, dans lequel s'inscrit l'unité d'enseignement. Ce sont moins d'une dizaine d'élèves accueillis. Des projets pédagogiques avec les établissements scolaires de secteurs sont à élaborer
MISSIONS	<p>L'environnement scolaire apparaît comme lieu d'attraction et de concentration de problématiques familiales, sociétales : le risque de déscolarisation est accru par les ruptures de parcours que les jeunes peuvent rencontrer.</p> <p>Il revient à l'enseignant d'identifier les facteurs intervenant dans le processus de décrochage, de proposer en conséquence des pistes pour la prévention du décrochage, et des pistes pour l'accompagnement des enfants et adolescents en difficultés... scolaires afin d'éviter une rupture de parcours.</p> <p>Sous la responsabilité conjointe du directeur de la MECS et de l'IEN-ASH (dimensions administrative et pédagogique), l'enseignant devra,</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la MECS : évaluer les élèves accueillis / proposer un lieu et un projet de scolarisation sur avis de l'IEN de circonscription, des chefs d'établissements scolaires d'accueil / participer à 2 heures de synthèse et de concertation au sein de l'établissement - dans les établissements scolaires de référence : assurer la prise en charge d'élèves placés à la MECS sous forme d'aide à dominante pédagogique.
COMPÉTENCES REQUISES	<p>Bonnes connaissances du système éducatif, premier et second degré, et du rôle des différents acteurs.</p> <p>Qualité de rigueur, d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers.</p> <p>Bonne capacité de communication et d'adaptabilité, de capacité à travailler en équipe.</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Maîtrise d'outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Disponibilité.</p> <p>Loyauté et discrétion.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé à dominante pédagogique ou relationnelle au CMPP

LIEU D'EXERCICE	Centre médico-psycho-pédagogique à Epinal
TITRE REQUIS	<p>Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI) ou engagement à s'inscrire dans la formation CAPPEI, avec, si possible, une expérience dans le travail en coopération avec un service ou un établissement Medico-social.</p> <p>Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé</p>
NATURE ET PROFIL DU POSTE	<p>Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est en général géré par une association loi 1901, à but non lucratif, au sein d'un conseil d'administration. Les enseignants spécialisés sont mis à la disposition de l'association par le rectorat.</p> <p>Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.</p> <p><u>Obligations de service : Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)</u></p>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis • Agir avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre • Intervenir au sein d'une équipe pluridisciplinaire • Articuler son action à celles conduites auprès des élèves et contribuer au Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) ou au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou au Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) mis en œuvre dans l'établissement scolaire • Utiliser des médiations plurielles ; elles peuvent être des contes à lire et à raconter, des ateliers d'écriture, de théâtre, de jeux, de jeux de rôle, etc. Ce travail à l'interface des sphères affective et cognitive aide l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages. • Proposer des modalités organisationnelles de suivi adaptées aux besoins de l'élève (individuelles ou en groupe) • L'enseignant en CMPP est une personnes ressource locale. Dans ce cadre, il peut : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contribuer, selon une méthodologie partagée entre l'IEN ASH EI et le Directeur administratif du CMPP, à des animations pédagogiques, à des actions de sensibilisation et de formation. ○ Participer à des groupes de réflexion. ○ Participer aux réunions d'Équipe Éducative, d'Équipe de Suivi de la Scolarisation, de synthèse et coordination des RASED des établissements relevant du secteur d'intervention du CMPP.
RENSEIGNEMENTS	<p>IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u></p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé en unité d'enseignement externalisée élémentaire ou maternelle autisme UEEA-UEMA

LIEU D'EXERCICE	Ecoles du département où sont implantés les dispositifs
TITRE REQUIS	Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI) ou engagement à s'inscrire dans la formation CAPPEI, avec, si possible, une expérience dans le domaine de l'autisme et le travail en coopération avec un service ou un établissement Medico-social.
PROFIL DU POSTE	<p>Le professeur des écoles travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH-École inclusive et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, du directeur de l'école et de l'IEN de la circonscription.</p> <p>Expérience d'enseignant spécialisé Connaissance des élèves porteurs TND - TSA</p>
MISSIONS	<p>L'enseignant pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collectifs et éducateurs).</p> <p>Il assure l'enseignement en lien avec les programmes scolaires et organise l'inclusion des élèves dans les classes de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> Partager et construire avec les professionnels l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves. Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (directrice et équipe de l'école, AESH collective, éducateur spécialisé). <p>Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les interventions hors temps scolaire. Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves. Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient. Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école, etc.). Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant. Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire. • Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.
COMPÉTENCES REQUISES	<p><u>Connaissances solides :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS). L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire. Le cahier des charges des UEEA. Connaissance des approches comportementales et développementales telles que ABA, TEACCH, etc. Connaissance des méthodes de communication telles que PECS, Makaton, etc. <p><u>Compétences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Travailler en équipe avec des partenaires différents. Favoriser l'établissement de relations de confiance. Prendre en compte le comportement des élèves Savoir communiquer quotidiennement avec les familles ; Aptitude à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers. • Etre Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive.
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : 03 29 64 80 80 - Courriel : ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » PR-(TSA)

LIEU D'EXERCICE	DSDEN 88, service Ecole Inclusive, missions départementale
TITRE REQUIS	CAPPEI ou diplôme équivalent
PROFIL DU POSTE	Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.
MISSIONS	<p>Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.</p> <p>Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TSA.</p> <p>Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins), à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage.</p> <p>Il a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de cet élève.</p> <p>Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.</p> <p>Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TSA.</p> <p>Intervention en formation initiale et continue</p> <p>En tant que personne ressource (CF référentiel CAPPEI du BO n°10 du 11-3-2021) :</p> <p>Il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information, ou être sollicité pour participer à des formations sur les TSA.</p>
COMPÉTENCES REQUISES	<p>Bonnes connaissances du système éducatif, premier et second degré, et du rôle des différents acteurs.</p> <p>Expérience d'enseignant spécialisé.</p> <p>Connaissance des élèves avec des TSA.</p> <p>Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé</p> <p>Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec des TSA, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA</p> <p>Qualité de rigueur, d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers.</p> <p>Bonne capacité de communication et d'adaptabilité, de capacité à travailler en équipe.</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Maîtrise d'outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Disponibilité.</p> <p>Loyauté et discrétion.</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

½ Enseignant spécialisé en UEE accueillant des enfants polyhandicapés

LIEU D'EXERCICE	Ecole Gohypré Thaon les Vosges
TITRE REQUIS	Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI) ou engagement à s'inscrire dans la formation CAPPEI
PROFIL DU POSTE	Le professeur des écoles travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, du directeur de l'école et de l'IEN de la circonscription. Expérience d'enseignant spécialisé Connaissance des élèves polyhandicapés / plurihandicapés
MISSIONS	<p>Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat pour la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement. L'enseignant s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les enseignements qui seront dispensés • Veiller à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et adaptée aux potentialités de chaque enfant (souplesse) • Formaliser en lien avec l'équipe pluridisciplinaire qui intervient au sein de l'unité d'enseignement l'emploi du temps des élèves en fonction des indications portées dans leurs PPS • Travailler en partenariat avec les professionnels de l'ESMS • Créer des collaborations avec les enseignants de l'école afin de permettre des temps d'inclusion et ménager des temps d'échanges de pratiques entre enseignants • Entretenir le lien avec l'enseignant référent • Planifier des rencontres avec les familles • Participer aux équipes de suivi de la scolarisation • Formaliser le parcours de scolarisation de chaque élève en lien avec les familles et l'enseignant référent
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une expérience auprès de jeunes polyhandicapés présentant une déficience motrice et/ou de grandes difficultés scolaires, des lésions cérébrales graves subies avant, pendant ou après la naissance qui entraînent de multiples déficiences. • Avoir une bonne connaissance du cahier des charges spécifique aux unités d'enseignement pour les élèves polyhandicapés • Valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages • Savoir travailler en équipe, favoriser et valoriser la communication en partenariat • Avoir une connaissance de l'élève en situation de handicap et notamment du polyhandicap, connaître et promouvoir les principes de la scolarisation inclusive. • Prendre en charge chaque élève individuellement ou en groupe • Être autonome • S'adapter aux situations nouvelles • Exercer une fonction de personne ressource pour l'école inclusive dans des situations diverses.
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH Ecole inclusive

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH école inclusive

LIEU D'EXERCICE	Poste implanté à la circonscription ASH (DSDEN 88).
TITRE REQUIS	<p>Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI ou équivalent.</p> <p>Une expérience en tant que PEMF ou en équipe de circonscription est recommandée.</p> <p>Les personnels n'étant en possession que du CAFIPEMF peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter le CAPPEI dans les années à venir.</p>
PROFIL ET NATURE DU POSTE	<p>Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire du CAPPEI ou équivalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH-École Inclusive dont il est le collaborateur direct.</p> <p>Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale d'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap définie par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Éducation.</p> <p>Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du 1^{er} degré Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs</p>
MISSIONS	<p>Les missions du CPC ASH École Inclusive s'exercent, à l'échelle départementale, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes d'établissements scolaires, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ; • Participer activement à la formation des enseignants : CAPPEI, enseignants débutants en ASH-École Inclusive, formation continue des enseignants du spécialisé et de l'ordinaire en lien avec des projets spécifiques (animations pédagogiques, stages de formation continue, suivis individualisés, ...) ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes relevant ou non de l'école inclusive; ○ Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ○ Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ○ Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ○ Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention du CAPPEI • Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH-École Inclusive ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH-École Inclusive ; • Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'école inclusive, dans le premier comme dans le second degré • Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les enseignants dans les domaines de la didactique et de la pédagogie, de l'adaptation et de l'accessibilité des enseignements ; • Maîtriser les outils actuels d'enseignement et de communication ; • Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH-École Inclusive ; • Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté. <p><u>Obligations de service : Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017</u></p>
RENSEIGNEMENTS	<p>IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : 03 29 64 80 80 - Courriel : ce.i88-ash@ac-nancy-metz.fr</p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant supplémentaire en dispositif d'autorégulation DAR collège

LIEU D'EXERCICE	Collège Jules Ferry à EPINAL
TITRE REQUIS	Professeur des Ecoles ou professeur de Lycées et Collèges.
PROFIL DU POSTE	<p>Le professeur travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, du chef d'établissement. Expérience professionnelle confirmée Connaissance des élèves porteurs de troubles autistiques</p> <p>Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République Loi n° 2019791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance BO n°34 du 12 septembre 2024</p>
MISSIONS	<p>Le DAR est un dispositif permettant de travailler explicitement les habiletés sociales, cognitives et émotionnelles. Initialement pensé pour des élèves avec TSA (troubles du Spectre Autistique) ou TND (troubles neuro-développementaux), il vise à favoriser la capacité à vivre ensemble de tous les élèves au sein de leur environnement scolaire, élèves scolarisés dans leur classe de référence.</p> <p>L'enseignant(e) du DAR est nommé(e) comme maître supplémentaire chargé(e) de la « classe d'autorégulation ». Son action concerne tout autant les élèves avec TSA que d'autres élèves de l'établissement.</p> <p>L'enseignant(e) du DAR coopère et collabore avec une équipe médico-sociale (éducateurs et psychologue), ainsi qu'avec tous les enseignants et enseignantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter le projet du DAR et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels. - Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves. - Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire. - Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves. - Prendre en charge les élèves avec TND au sein de la salle d'autorégulation, en fonction de l'emploi du temps. - Suppléer les enseignants des classes ordinaires afin que ces derniers puissent avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale. - Participer à l'adaptation des supports pédagogiques nécessaire en classe d'autorégulation et en classe de référence. - Elaborer avec l'équipe le Projet Pédagogique Individualisé qui articule le PPS.
COMPÉTENCES REQUISES	<p><u>Connaissances solides :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS). • Les Troubles du Neuro-Développement et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques • Les programmes et les enjeux du cycle 3 et du cycle 4 <p><u>Compétences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe avec des partenaires différents. • Favoriser l'établissement de relations de confiance. • Prendre en compte le comportement des élèves • Savoir communiquer quotidiennement avec les familles ; • Etre Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive.
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : 03 29 64 80 80 - Courriel : ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant en EREA

LIEU D'EXERCICE	EREA Philippe Séguin EPINAL
TITRE REQUIS	Être titulaire du CAPPEI
NATURE ET PROFIL DU POSTE	<p>L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur ASH école inclusive et sous l'autorité fonctionnelle du directeur d'établissement.</p> <p>L'enseignant enseigne à des élèves relevant du second degré, qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales. Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté. Circulaire relative aux établissements régionaux d'enseignement adapté (BO du 27-4-2017)</p>
MISSIONS	<p>L'enseignement adapté permet d'accompagner les élèves dans la consolidation progressive et la poursuite des apprentissages scolaires en tenant compte de leurs besoins éducatifs spécifiques</p> <p><u>Les missions de l'enseignant en EREA</u> sont celles de tout professeur de l'Education nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement et orientation, surveillance et correction des examens <p><u>Avec les objectifs suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la scolarité commencée dans leur établissement d'origine collège, SEGPA, lycée professionnel) - Les remettre à niveau avec pour objectif l'obtention d'une qualification (CAP, BEP, Bac pro) <p><u>Particularité des élèves et caractéristiques de la population accueillie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Les élèves, âgés de 12 à 20 ans, sont orientés en EREA par la CDOEA. Ils rencontrent des difficultés d'apprentissages scolaires graves et persistantes nécessitant un enseignement adapté. -Leurs parcours scolaires et leurs difficultés d'apprentissages sont très hétérogènes. <p><u>Conditions d'exercices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Enseigner à des élèves de tous niveaux dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences. -Travailler en collaboration étroite avec ses collègues en équipes pluridisciplinaires. -Respecter les référentiels d'enseignement professionnel concernant les élèves et les horaires en tenant compte des besoins éducatifs particuliers de ces élèves. -Dans le cadre de réunions pluridisciplinaires de concertations régulières, participer à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation. <p><u>Dans ce cadre, l'enseignant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées à un public en grande difficulté scolaire ; - participe et apporte sa contribution aux réunions de coordination – synthèse ; - apporte un accompagnement éducatif et pédagogique dans le cadre de l'internat éducatif, en proposant aux élèves jusqu'au repas du soir et le mercredi après-midi, des apprentissages sous forme d'activités, culturelles, sportives et artistiques ; - accompagne les apprentissages et les temps d'études ainsi que le processus d'insertion sociale et professionnelle.
COMPÉTENCES REQUISES	<p>Le candidat doit connaître le système éducatif et les principes de l'école inclusive. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la mise en œuvre de son enseignement ; - savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à redonner confiance en soi et goût d'apprendre aux élèves ; - faire preuve de disponibilité et d'adaptabilité pour le bon fonctionnement de l'établissement ; <p>avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN ASH-École Inclusive - 17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal Tél : 03 29 64 80 80 - Courriel : ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Enseignant référent de scolarisation MDPH

LIEU D'EXERCICE	MDPH
TITRE REQUIS	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent
NATURE ET PROFIL DU POSTE	<p>L'enseignant « référent de scolarisation », est positionné au sein de la M.D.P.H. comme personne ressource pour la scolarisation en milieu ordinaire et spécialisé. Il assure une fonction de coordination des enseignants référents pour le volet de leur prestation de mission au service de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et de la liaison avec les représentants des services et établissements spécialisés.</p> <p><u>Obligations de service : Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017</u></p>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation en tant qu'évaluateur et participer à l'élaboration des PPS - Participer aux CDAPH en qualité de rapporteur - Assurer le suivi des décisions de la CDAPH dans le champ de la scolarisation en milieu ordinaire et dans le champ de l'orientation en établissements et services médico-sociaux - Gérer la liste des enfants en situation de handicap en attente d'une place dans un établissement médico-social - Apporter son expertise dans l'analyse des situations individuelles complexes d'enfants handicapés scolarisés et participer à leur résolution - Représenter, en tant que de besoin la MDPH au sein des instances de pilotage des dispositifs pour la scolarisation en milieu ordinaire ou spécialisé - Être un interlocuteur privilégié de l'IEN ASH EI.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier, second degré) et du rôle des différents acteurs • Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux accompagnants des élèves en situation de handicap et à l'éducation inclusive • Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soin • Disposer de compétences rédactionnelles et à l'animation de réunions • Savoir travailler en autonomie en lien avec l'IEN ASH EI, être force de proposition, conseiller • Disposer de qualités de rigueur et d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers • Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer • Être disponible et réactif • Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux • Maîtriser de manière experte les outils numériques • Faire preuve de discrétion professionnelle
RENSEIGNEMENTS	<p>IEN ASH-École Inclusive - <u>17 Rue Antoine Hurault, 88000 Épinal</u> Tél : <u>03 29 64 80 80</u> - Courriel : <u>ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr</u></p>

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Coordonnateur de l'atelier relais

LIEU D'EXERCICE	Poste implanté au LP Camille Claudel de REMIREMONT
TEXTE DE REFERENCE	Référence : Circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	Charger de la mission de coordonnateur. Cette mission intègre, en plus de la fonction principale d'enseignement, la coordination du projet éducatif et pédagogique de ce dispositif, le suivi des élèves avec les établissements d'origine, les familles et les partenaires éducatifs.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter le dispositif, en début d'année scolaire, en lien avec les principaux des collèges dépendants de la zone de recrutement de votre atelier. - Participer, en amont des commissions d'admission, en lien avec les établissements d'origine au travail d'instruction des dossiers d'admission des élèves. - Définir un parcours personnalisé pour chaque élève admis. - Assurer, durant les sessions, les heures d'enseignement dues, en lien avec l'acquisition des compétences du socle commun. Mettre en œuvre le projet pédagogique et éducatif. - Mobiliser les crédits de fonctionnement dédiés, au service de ce projet. - Organiser le travail de l'assistant d'éducation (AED), affecté à temps plein à l'atelier et des enseignants intervenant dans le cadre de la prise en charge pédagogique et éducative. - Réaliser, au terme de chaque session, un bilan individuel pour chaque élève et le transmettre aux tuteurs de l'élève lors d'un entretien. - Assurer la liaison pédagogique et administrative avec le collège d'origine. - Développer un travail de lien régulier avec les familles et les différents partenaires (éducateurs, associations). - Participer aux commissions départementales d'admission et de sortie. En début d'année scolaire, effectuer le suivi des élèves pris en charge l'année précédente. Votre AED peut être mobilisé sur ce travail important qui permet d'évaluer, en partie, le dispositif. Préparer la réunion annuelle du comité de pilotage en établissant un bilan du fonctionnement qualitatif du dispositif et en présentant un suivi de cohorte.
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et mobilité avec véhicule personnel - Pratiquer la pédagogie de projet - Travailler avec l'IEN IO pilote des dispositifs relais. - Capacité d'adaptation, connaître le développement de l'adolescent
RENSEIGNEMENTS	IEN IO - 03.29.64.80.38

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Coordonnateur de l'atelier relais

LIEU D'EXERCICE	Poste implanté au LP Emile Gallé de THAON LES VOSGES
TEXTE DE REFERENCE	Référence : Circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	Charger de la mission de coordonnateur. Cette mission intègre, en plus de la fonction principale d'enseignement, la coordination du projet éducatif et pédagogique de ce dispositif, le suivi des élèves avec les établissements d'origine, les familles et les partenaires éducatifs.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter le dispositif, en début d'année scolaire, en lien avec les principaux des collèges dépendants de la zone de recrutement de votre atelier. - Participer, en amont des commissions d'admission, en lien avec les établissements d'origine au travail d'instruction des dossiers d'admission des élèves. - Définir un parcours personnalisé pour chaque élève admis. - Assurer, durant les sessions, les heures d'enseignement dues, en lien avec l'acquisition des compétences du socle commun. Mettre en œuvre le projet pédagogique et éducatif. - Mobiliser les crédits de fonctionnement dédiés, au service de ce projet. - Organiser le travail de l'assistant d'éducation (AED), affecté à temps plein à l'atelier et des enseignants intervenant dans le cadre de la prise en charge pédagogique et éducative. - Réaliser, au terme de chaque session, un bilan individuel pour chaque élève et le transmettre aux tuteurs de l'élève lors d'un entretien. - Assurer la liaison pédagogique et administrative avec le collège d'origine. - Développer un travail de lien régulier avec les familles et les différents partenaires (éducateurs, associations). - Participer aux commissions départementales d'admission et de sortie. En début d'année scolaire, effectuer le suivi des élèves pris en charge l'année précédente. Votre AED peut être mobilisé sur ce travail important qui permet d'évaluer, en partie, le dispositif. Préparer la réunion annuelle du comité de pilotage en établissant un bilan du fonctionnement qualitatif du dispositif et en présentant un suivi de cohorte.
SUJÉTIONS / CONTRAINTES	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et mobilité avec véhicule personnel - Pratiquer la pédagogie de projet - Travailler avec l'IEN IO pilote des dispositifs relais. - Capacité d'adaptation, connaître le développement de l'adolescent
RENSEIGNEMENTS	IEN IO - 03.29.64.80.38

MOUVEMENT 2026 - ANNEXE V

FICHE DE POSTE

Coordonnateur Pôle d'appui à la scolarité

NATURE DU POSTE

Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sont un **nouveau service** rendu aux parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers en même temps qu'une organisation qui vient **en appui de la scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers**.

L'équipe permanente du PAS se compose d'un coordonnateur (enseignant) et d'un éducateur (médico-social). Ce pôle d'appui est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles, ainsi qu'un accompagnement aux équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école.

Pour construire ces réponses, le PAS s'appuie sur tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

Le coordonnateur du PAS travaille dans le cadre fixé par les co-pilotes (IEN+ Chef d'établissement) et il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH-Ecole inclusive.

Textes de référence :

Conférence nationale du handicap – avril 2023 – 12 mesures pour l'école

Circulaire n° MENE2416076C, publiée au Bulletin officiel n°27 du 4 juillet 2024

MISSIONS

Accueillir les familles et les élèves à besoins éducatifs particuliers :

Le coordonnateur reçoit toutes les familles qui sollicitent le PAS pour dresser l'état des aménagements déjà mis en place pour leur enfant, construire de nouvelles propositions de réponse du PAS en accord avec elles. Il peut les conseiller et les accompagner dans leurs démarches.

Expertiser le besoin, en lien avec l'équipe permanente du PAS et les professionnels de son secteur :

Le coordonnateur PAS supervise l'identification des besoins, réunit l'équipe permanente du PAS, accompagnée le cas échéant d'autres professionnels experts et formule une proposition de réponses. Les réponses envisagées sont soumises à validation des co-pilotes du PAS.

Construire le lien avec les écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande et mettre en réseau les différents professionnels :

Personne Ressource pour les équipes pédagogiques, le coordonnateur veille à nouer des liens avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire du PAS, afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins particuliers. Il fait le lien avec la MDPH.

Formuler des réponses aux besoins exprimés :

Par son expertise pédagogique, et au regard des aménagements déjà mis en place par l'établissement scolaire de l'élève et formalisés dans le LPI, le coordonnateur du PAS peut proposer :

- D'autres adaptations et d'autres aménagements pour l'élève
- L'attribution d'un matériel pédagogique adapté, répondant à un enjeu d'accessibilité
- Un soutien pédagogique et éducatif par un personnel de l'éducation nationale ou du médico-social

Coordonner l'équipe du PAS et les personnes ressources, pour une action concertée et efficace, au plus près de l'élève et de ses besoins particuliers.

Rendre compte de son action :

Le coordonnateur rend compte de son activité aux co-pilotes du PAS. Il tient un tableau de bord de ses sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées.

Il rédige chaque année un rapport d'activités remis aux co-pilotes du PAS et à l'IEN ASH- Ecole inclusive en charge de l'animation du réseau des coordonnateurs de PAS, détaillant l'ensemble de ses activités.

COMPETENCES

- **Savoir travailler en équipe** restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale (MDPH, pôle ressource, famille...) afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Être **expert de l'analyse des besoins** éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe.
- Faire preuve d'une **bonne connaissance des spécificités** du premier et du second degré.
- Agir en référence constante au **principe de l'éducabilité cognitive**.
- Savoir faire preuve **d'adaptation, d'écoute et de réactivité**.
- **Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel relevant de l'éducation inclusive** : scolarisation, aides spécifiques, dispositifs, structures et accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers.
- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles.
- Suivre des dossiers avec organisation, rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...).
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes rendus, bilans, documents divers...).

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAPPEI ou équivalent souhaité.

Une expérience de maître formateur ou de direction d'école peuvent être un atout.

OBLIGATIONS DE SERVICE :

Temps de service : temps plein

Lieux d'exercice :

CIRCONSCRIPTION	Numéro du PAS – Zone géographique concernée
NEUFCHATEAU	PAS 1 – Neufchâteau PAS 2 – Mirecourt
VITTEL	PAS 3 – Vitte Contrexéville / Lamarche / Monthureux / Bains les Bains
BRUYERES	PAS 4 – Rambervillers PAS 5 – Bruyères / Le Tholy
SAINT DIE	PAS 6 – Senones / Raon L'étape PAS 7 – Saint-Dié Est / Centre PAS 8 – Saint-Dié Ouest / Provenchères
GERARDMER	PAS 9 – Gérardmer / Fraize / Corcieux PAS 10 – Saulxures-sur-Moselotte / La Bresse / Vagney

CONTACT :

IEN ASH – EI – 17-19 rue Antoine Hurault, 88000 Epinal
 ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr